

**LIGUE
GRAND EST
FFHANDBALL**



Procès-verbal



6^{ème}

Assemblée Générale Ordinaire



Espace Montrichard

Pont-à-Mousson

11 juin 2022

Clubs ayant participé aux votes

Ardennes

BOGNY HAUTES RIVIERES HANDBALL, YVOIS CARIGNAN HB

Total présents et votants : **2 sur 6 (33,3 %)**

Aube

ARCIS HANDBALL FEMININ, BAR SUR AUBE, BAR SUR SEINE, BRIENNE, ENTENTE TROYES AUBE
CHAMPAGNE HANDBALL, ROMILLY, ROSIERES ST-JULIEN, SAVINO-CHAPELAIN, STE MAURE-
TROYES, TROYES ASPTT, VALLEE DE LA VANNE HANDBALL.

Total présents et votants : **11 sur 16 (68,7 %)**

Marne

AVIZE, AY ASL, CANTON D'ANGLURE RC, CHALONS EN CHAMPAGNE, CONNANTRE, EPERNAY,
MOURMELON, REIMS CHAMPAGNE, REIMS SAINTE ANNE, ST BRICE, TAISSY, TINQUEUX GUEUX.

Total présents et votants : **12 sur 15 (80 %)**

Haute-Marne

CHALINDREY, CHAUMONT, FRONCLES, JOINVILLE, LANGRES, MONTIER-EN-DER, NOGENT, SLIC
CHEVILLON, VAL DE MEUSE.

Total présents et votants : **9 sur 11 (81,8 %)**

Meurthe-et-Moselle

BASSIN MUSSIPONTAIN, BAYON ASC, BLAINVILLE DAMELEVIERE, CUSTINES ES, DOMBASLE,
FLAVIGNY-FLEVILLE-RICHARDMENIL GRAND NANCY METROPOLE, JARVILLE, LIVERDUN,
LONGUYON, LUNEVILLE, MONT ST MARTIN, NEUVES-MAISONS AL, P2H, PAGNY SUR MOSELLE,
ROSIERES, SAINT NICOLAS DE PORT, SMEPS HB 54, TOUL, VARANGEVILLE.

Total présents et votants : **20 sur 30 (66,7 %)**

Meuse

ARGONNE MEUSE US, BAR LE DUC ASPTT, COMMERCY, DAMVILLERS, EUVILLE, ETAIN RAS,
REVIGNY SUR ORNAIN, SAULX ET PERTHOIS, ST MIHIEL, VAUBECOURT, VERDUN, VIGNEULLES,
VOID VACON LAS.

Total présents et votants : **13 sur 14 (92,9 %)**

Moselle

AMANVILLERS, AMNEVILLE, BOULAY, BOUSSE ARC MOSELLAN, COURCELLES CHAUSSY, DEUX
VALLEES KOENIGSMACKER, FORBACH MOSELLE, YUTZ, FALCK, FENSCH VALLEE, FOLSCHVILLER,
HAGONDANGE ES, HETTANGE GRANDE, HOMBURG HAUT, KANFEN, MARLY, METZ HB, METZ
MAGNY, MOULINS LES METZ, PORCELETTE, RODEMACK, ROMBAS, THIONVILLE MOSELLE,
SARREBOURG MOSELLE SUD, SARREGUEMINES, WOIPPY.

Club se retirant avant les votes : SARRALBE.

Total présents : 27 sur 44 (61 %) dont total votants : **26 sur 44 (59,1 %)**

Bas-Rhin

ALPHA HANDBALL, AVENIR DURSTEL, BETSCHDORF, DETTWILLER, ECKBOLSHEIM, HAGUENAU, HOCHFELDEN, HOENHEIM, ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, LINGOLSHEIM, MARLENHEIM, OBERNAI, PLOBSHEIM, SELESTAT ALSACE, REICHSTETT, SELTZ, STRASBOURG ASPTT, STRASBOURG SCHILTIGHEIM ALSACE, STRASBOURG SUD, VAL D'ARGENT, VENDENHEIM MUNDOLSHEIM, WEYERSHEIM.

Clubs se retirant avant les votes : LAUTERBOURG, EUROTOURNOI HANDBALL STRASBOURG.

Total présents : 23 sur 51 (45 %) dont total votants : **21 sur 51 (41,2 %)**

Haut-Rhin

ALTKIRCH US, CERNAY-WATTWILLER, COLMAR CENTRE ALSACE, COLMAR HC, DANNEMARIE UCJE, DOLLER-BURNHAUPT-GUEWENHEIM, GUEBWILLER SASL, HORBOURG-WIHR, KINGERSHEIM, MASEVAUX, MULHOUSE COTEAUX, MULHOUSE ENTENTE, MULHOUSE-RIXHEIM ASPTT, MUNSTER HCV, NEUF BRISACH CSL, RIBEAUVILLE, ROUFFACH CCA, SIERENTZ, SOULTZMATT, ST LOUIS CS, THANN-STEINBACH, WINTZENHEIM, WITTELSHEIM ASCA, WITTENHEIM-ENSISHEIM US, UNGERSHEIM, VILLAGE NEUF.

Total présents et votants : **26 sur 38 (68,4 %)**

Vosges

GERARDMER AS, GOLBEY VOSGES, HADOL, MIRECOURT-DOMPAIRE, NEUF CHATEAU, RAMBERVILLERS, RAON L'ETAPE, ST DIE DES VOSGES, STE MARGUERITE, VALLEE DE CLEURIE ET DU THOLY, VALLEE DE LA HAUTE MOSELLE.

Total présents et votants : **11 sur 15 (73,3 %)**

Nombre de clubs votants :

151 sur 240 soit 62,9 %

Nombre de voix :

731 voix sur 1050 soit 69,6 %

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale

9h30 : Ouverture des portes

10h00 : Accueil des délégués et des licenciés des clubs du Grand Est ;

Échanges libres avec les présidents des commissions régionales, les salariés, les CTS et informations sur les nouvelles pratiques

10h45 – 11h45 : Intervention Colosse aux Pieds d'Argile

11h45 – 13h15 : Pause repas

13h15 : Accueil des délégués, vérifications des pouvoirs et prise en compte des dispositifs de vote ;

13h45 : *Ouverture de la 6ème Assemblée Générale Ordinaire* :

- Approbation du procès-verbal de la 5^{ème} Assemblée Générale Ordinaire sous format électronique (vote) ;
- Lecture et approbation du rapport moral (vote) ;
- Les rapports d'activités des commissions – questions (vote) ;
- Les formations ;
- Les comptes de résultat et le bilan financier 2021 – rapport du commissaire aux comptes – questions (vote) ;
- Affectation du résultat (vote) ;
- Les résultats remarquables lors de la saison 2021/2022 ;
- Remise des récompenses ;
- La saison 2022/2023 et les projets (liste non exhaustive) :
 - L'Organisation des Compétitions (vote) ;
 - L'Arbitrage (vote) ;
 - Le Projet Territorial ;
- Les nouvelles licences ;
- Le budget prévisionnel 2022 ;
- Allocution et clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Emargement de fin d'Assemblée générale et restitution des dispositifs de vote.

1 – OUVERTURE DE 6^{ème} L'ASSEMBLEE GENERALE

Après avoir remercié le président du club du Bassin Mussipontain, Jean-Pierre PELLUCHON, de nous recevoir pour cette assemblée générale, Jean-Marie NOËL salue les personnalités présentes, Monsieur **Henri LEMOINE**, Maire de Pont-à-Mousson et membre de la Commission Sport de la Région Grand Est, Monsieur **Jean-Marc HAAS-BECKER**, Président du CROS Grand Est ainsi que Monsieur **Marie-Albert DUFFAIT**, membre du Bureau Directeur de la Fédération Française de Handball et Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de handball.

Il les remercie de nous avoir fait l'honneur de leur présence après deux années difficiles où il a été impossible de tenir ces moments prévus dans nos statuts et si nécessaires pour échanger et partager avec les représentants des clubs.

Enfin, il salue et remercie les clubs présents, le quorum étant atteint, cette 6^{ème} Assemblée Générale de la Ligue Grand Est peut se tenir.

Après demandé une minute de silence pour les personnes ayant quitté ce monde suite à la situation sanitaire, il déclare cette Assemblée Générale ouverte et donne la parole au Président du club local.

Jean-Pierre PELLUCHON salue l'assemblée, remercie la Ligue de lui avoir fait confiance pour l'organisation de l'assemblée générale, malgré ces deux années de report.

Il déclare que le club du Bassin Mussipontain HB est issu de la fusion de 3 clubs, fusion réussie avec une augmentation sensible du nombre de licenciés qui avoisine maintenant les 400 ; il remercie ses bénévoles qui œuvrent quotidiennement ainsi que la communauté de communes qui le soutient.

Il termine en souhaitant de bons travaux aux membres présents.

2 – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 AU 7 JUIN 2021

Le procès-verbal a été fourni au préalable aux clubs du Grand Est dans le document préparatoire.

Aucune remarque ni aucune question ne sont soulevées.



Rapport des délibérations

Date : samedi 11 juin 2022

Séance - 11/06/2022

Président :

Secrétaire :

Vote n°1 : Approbation du Procès Verbal de la 5^{ème} AGO

Adoptée

Date du vote : 11/06/2022 - 14h13

Votants : 150

Voix totales : 725

Voix exprimées : 667

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public

Non votés : 16

Taux d'abstention : 5,8%

Pour	656 Voix	98,4%
Contre	11 Voix	1,6%
Abstention	42 Voix	

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 au 7 Juin 2021 est **adopté**.

3 – ADOPTION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE

Enfin une saison complète, qui se termine sans trop d'anomalies, à l'exception des reports de matchs pour les joueurs/joueuses Covid ou cas contacts, et les différentes contraintes administratives.

*Une saison, où, grâce à votre travail nous comptons **34 150 licenciés dont 35,2% de féminine** à la fin du mois de mai. Nous nous sommes rapprochés du nombre de licenciés que nous connaissions en 2019 qui était de 36 300 licenciés.*

*Une saison, avec **un nombre d'arbitres suffisant** pour siffler toutes les rencontres des championnats (nous sommes la seule ligue à avoir réussi ce tour de force.)*

Une saison qui a vu également la charge de travail des bénévoles que nous sommes, augmenter de façon exponentielle.

*Une saison, en demi-teinte avec un résultat financier déficitaire mais à souligner au travers **d'un engagement fort** de la Trésorière, de Bruno Tschann et de la Directrice Générale.*

*Une saison, où, malgré l'environnement très compliqué de la situation sanitaire en décembre 2021, nous avons organisé le **Final 4 de la LNH**, avec les quatre meilleures équipes de clubs de France, voire d'Europe, et qui n'a pas répondu à nos espoirs.*

*Une saison, où nous avons pu constater, combien l'engagement de chacun : clubs, comités, ligue et fédération, **bénévoles et salariés** a été très important, dans le sérieux, l'obstination et l'abnégation pour que le handball et les licenciés retrouvent le plaisir de jouer. **JE VOUS EN REMERCIE.***

Une saison, où l'ITFE a obtenu la certification « Qualiopi », qui nous autorise à continuer à former et à percevoir les financements de la formation professionnelle. Merci à celles et ceux qui ont contribué à cette belle réussite.

Une saison difficile sur le plan de la gestion des ressources humaines, avec de nombreux départs, choisis ou subits, pas tous compensés à ce jour. Ces contraintes apportent des charges de travail supplémentaires à d'autres salariés.

C'est aussi une saison qui a vu naître de nouveaux projets. Le Contrat Territorial Individualisé (CTI) entre la ligue et la fédération, remplaçant du Pacte de développement ; le Centre de Formation des Apprentis (CFA) ; le conventionnement de plusieurs sections sportives d'excellences entre l'Education Nationale, la ligue et les comités concernés ; un nouveau partenaire équipementier ; un partenariat ligue et clubs de la LFH et LNH ; le projet territorial de développement auquel vous avez participé en répondant à notre enquête en début de saison et bien d'autres encore.

Cette présentation n'est pas exhaustive, elle sera complétée au fur et à mesure des débats de l'AG.

Merci pour votre attention et bonne AG.

Aucune remarque n'étant faite, le rapport est présenté aux votes des membres de l'Assemblée générale.



Date : samedi 11 juin 2022
Président :
Secrétaire :

Séance - 11/06/2022

Vote n°2 : Approbation du rapport moral du Président de la Ligue		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 14h29		Mode de scrutin : Public
Votants : 151		Non votés : 6
Voix totales : 731		Taux d'abstention : 8,1%
Voix exprimées : 666		
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	575 Voix	86,3%
Contre	91 Voix	13,7%
Abstention	59 Voix	

Le rapport moral 2021-2022 du président de la ligue est **adopté**.

Avant que le Maire de Pont-à-Mousson parte, retenu par d'autres obligations, le président de la ligue profite de sa présence en tant que représentant de la Région Grand Est pour lui faire part de son étonnement quant aux baisses conséquentes des aides financières de la Région et de la difficulté qu'ont, les clubs comme la ligue, à boucler un budget quand ces baisses surviennent sans préavis et donc non anticipées dans les budgets prévisionnels.

Mais il remercie le Maire, pour l'aide qu'il apporte au club local, au site du pôle et à la ligue pour lui avoir permis de tenir cette 6^{ème} Assemblée Générale dans l'Espace Montrichard en lui mettant les locaux à disposition.

Monsieur **Henri LEMOINE** prend alors la parole pour dire que si le budget « Sport » de la Région est en augmentation, des choix sont à faire, il faut prendre en compte les infrastructures tel que les CREPS qui demandent un effort de près de 40 millions d'euros. Et la Région a maintenu les subventions durant les deux dernières années, elles sont encore présentes aujourd'hui même si les montants ont évolué. Sans oublier les aides aux sportifs de haut niveau, l'investissement reste orienté vers les équipements sportifs pour être en adéquation avec les objectifs olympiques.

Mais il souligne la place importante que tient le sport et qu'au travers de la Conférence régionale du Sport les instances sportives ont toute leur place.

Il s'excuse de ne pas pouvoir assister plus longtemps à l'Assemblée Générale et souhaite de bons travaux.

4 – ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DES COMMISSIONS

Le Secrétaire général lit son rapport d'activité.

Enfin, oui enfin, après 2 années profondément marquées par la crise sanitaire, nous avons pu, nous comme vous, accueillir comme il se doit nos licenciés et leur proposer une activité quasi normale, activité néanmoins encore perturbée en début de saison.

Pour la ligue, élus et salariés ont également dû se remettre en ordre de marche et retrouver toutes leurs marques.

Même si les visioconférences sont restées une méthode de travail pratique pour éviter de longs déplacements, il est quand même nécessaire de pouvoir retrouver des méthodes plus conventionnelles, certains travaux ne pouvant pas se dérouler autrement qu'en présence des acteurs.

Les présidents de commission ont donc remis leurs membres de commission en activité, leur rapport d'activité sont là pour en témoigner, je ne vais entrer plus dans les détails.

Cependant, cette reprise ne s'est pas faite de manière simple, il a fallu s'organiser en raison des nouvelles dispositions ministérielles et fédérales, que ce soit dans les modes de fonctionnements administratifs, techniques ou que dans les mises à dispositions de personnel.

S'adapter, cette saison plus que les autres ce mot est donc d'actualité

Reprendre ou rechercher des contacts de partenariat, comme avec Echo'sport ici présent dans ces locaux, relancer et accompagner la création de Sections Sportives en lycée, organiser des séminaires entre élus et salariés des comités et de la ligue pour préparer le Projet territorial du handball Grand Est, gérer des budgets de plus en plus contraints si ce n'est aléatoire, les bénévoles de la ligue comme les salariés n'ont pas chômé pour relancer l'activité dans les meilleures conditions possibles.

Comme dans les clubs, comme dans les comités, et comme à la fédération, la ligue est constituée d'administrateurs et de membres de commission bénévoles qui œuvrent pour les clubs et pour le handball d'aujourd'hui et de demain ; actuellement pourvu de 23 administrateurs, le Conseil d'administration de la ligue est à la recherche d'une présidente pour une de ses commissions

Mais la ligue Grand Est de handball, ce n'est pas seulement des élus et des bénévoles, ce sont aussi des salariés.

A ce jour au nombre de 23, pas tous en temps complet, mais tous attachés à des missions qui leurs sont propres, car la diversité des métiers de chacun d'eux est grande ; il y a du personnel administratif, des CTF responsables de Pôle, des CTF « arbitrage », des Chargés de développement, des préparateurs physiques, des spécialistes gardiens de but, bref un panel varié qui, comme dans d'autres associations à son lot de variation en raison de l'orientation professionnelle que chacun veut donner.

Si parfois vous les avez entendus, si parfois vous avez vus leur nom, vous ne les connaissez peut-être pas tous, ils ne sont pas tous là, mais je profite de cette assemblée générale pour vous les présenter.

Comme dans tous établissements comportant un nombre suffisamment important de salariés, il faut une Direction afin de gérer l'ensemble :

- *Gabrielle FARA est la Directrice de la ligue ;*
- *Ludovic GIBOULOT est l'Assistant de direction.*

Puis nous avons un service financier et administratif :

- *Pascale GALERNE est la Secrétaire au siège de la ligue à Tomblaine ;*
- *Maria LAUG s'occupe de la comptabilité à l'antenne de Strasbourg ;*
- *Virginie SCHLUPP gère le secrétariat de l'ITFE depuis Strasbourg.*

Spécialisé dans l'informatique, Bruno TSCHANN vous renseigne, et vous renseignera, sur les logiciels fédéraux ; c'est lui qui gère le système de vote utilisé aujourd'hui.

Viennent ensuite trois salariés chargés de missions spécifiques :

- *Florian LAFEVE, basé à l'antenne de TROYES est chargé des Services aux Structures et des nouvelles pratiques ;*
- *Harold CERDAN est le responsable Formation, basé à Tomblaine*
- *Jérémie CARRERE gère la Communication.*

Deux CTF « arbitrage » sont également salariés de la ligue :

- *Cathy MARCHAL, à Troyes ;*
- *Yann CARMAUX à Strasbourg.*

Detlef SOBOLEWSKI, CTF en charge de la coopération transfrontalière vous aidera pour toutes vos approches dans les arcanes des dossiers européens.

Dans les sites des pôles et dans les centres régionaux, agissent :

- *Alexandre BAILLY, site de Metz ;*
- *Maxime FISTOLA, responsable du site de Barr ;*
- *Edouard OTT, préparateur physique à Barr ;*
- *Jean-Brice GAILLARD, site de Strasbourg ;*
- *Thierry THONI, site de Pont-à-Mousson ;*
- *Robin VINOT, responsable du site de Reims ;*
- *Caroline SCHOFFIT, préparateur physique à Strasbourg ;*
- *Samuel PROST, préparateur physique à Reims ;*
- *Emilien MARTINOT, entraîneur à Pont-à-Mousson ;*
- *Nicolas POTTEAU, entraîneur gardien à Pont-à-Mousson ;*
- *Michaël DOREZ, entraîneur à Reims.*

D'autres intervenants suivants des dispositifs de mise à disposition interviennent pour compléter ce panel.

Bien évidemment, même si ce ne sont pas des salariés de la ligue, je ne voudrais pas oublier les CTS, au nombre de 4 depuis qu'une CTS a fait valoir ses droits à la retraite, cadres d'Etat détachés auprès de la ligue afin d'apporter leur expertise et leur compétence dans les formations et le haut niveau, mais également dans nos démarches de construction de cette nouvelle ligue. Merci à eux pour tous leurs apports et leur aide souvent pertinente.

Enfin, la ligue n'a d'existence que par la volonté de ses clubs, c'est par vous et pour vous qu'elle œuvre, de consort avec les comités.

Je sais les exigences qu'elle peut avoir, mais c'est pour notre bien commun, le handball, et je connais les difficultés qui sont les vôtres, le « travail » de bénévole est devenu au fil du temps de plus en plus complexe. Les salariés et les élus de la ligue, comme à ceux des comités j'en suis certain, sont à votre écoute n'hésitez pas à faire appel à eux, et à les rappeler si besoin

Je terminerai en disant un grand merci à tous, salariés, élus, bénévoles, des clubs, des comités et de la ligue pour le travail accompli Et pour celui qui va l'être !

Les rapports d'activités des commissions (joints en annexe) ayant été présentés avec le document préparatoire préalablement envoyé, il est demandé si des remarques ou des questions sont à soumettre.

Aucune remarque ni aucune question n'étant formulée, il est procédé au vote de l'ensemble des rapports d'activité.



Date : samedi 11 juin 2022
Président :
Secrétaire :

Séance - 11/06/2022

Vote n°3 : Approbation des rapports d'activités des Commissions		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 14h24		Mode de scrutin : Public
Votants : 150		Non votés : 6
Voix totales : 725		Taux d'abstention : 12,7%
Voix exprimées : 627		
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	587 Voix	93,6%
Contre	40 Voix	6,4%
Abstention	92 Voix	

Les rapports d'activité du Secrétaire général et des commissions 2021-2022 sont **adoptés**.

5 – L'ITFE ET LES FORMATION

Frédéric DEMANGEON, CTS responsable de l'ITFE du Grand Est et Harold CERDAN, salarié de la ligue en responsabilité dans les formations, présentent l'institut, qui a obtenu la certification « *Qualiopi* » permettant de pouvoir bénéficier de prises en charge par l'AFDAS.

Les formations se veulent au plus proche possible des clubs pour tenir compte des déplacements et du temps.

Variées et présentées dans le Guide des formations qui est transmis chaque année, elles sont ouvertes à tous et peuvent permettre d'obtenir des qualifications professionnelles.

L'apprentissage peut aussi être un mode de formation, une convention avec le CREPS de Nancy est établie pour cela.

Enfin les coûts sont relativement faibles si on se compare aux tarifs pratiqués dans les autres ITFE.

Et ils soulignent que la ligue prend en charge les formations des bénévoles féminines.

Ils déclarent qu'ils sont prêts à répondre à toutes les questions particulières que les clubs voudront bien leur poser.

6 – ADOPTION DES COMPTES DE RÉSULTAT, DU BILAN FINANCIER ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le bilan financier 2021 et les comptes de résultat établis par l'Expert-comptable de la Ligue sont présentés.

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise Association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 939 854 euros
Chiffre d'affaires :	1 503 212 euros
Résultat net comptable :	-139 494 euros

Fait à STRASBOURG

Le 12/05/2022



Signature

Valérie STOPA
Expert-comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	36 027	36 027		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	64 687	56 006	8 681	10 692	
Autres immobilisations corporelles	150 608	137 173	13 435	25 879	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	251 338	229 206	22 131	36 587
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	7 998	8 298	(300)	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	1 649 861	9 686	1 640 176	1 414 953	
Autres créances	86 365		86 365	160 135	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 022 065		1 022 065	1 306 813	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	169 417		169 417	295 400
	TOTAL (II)	2 935 706	17 984	2 917 722	3 177 301
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	3 187 044	247 190	2 939 854	3 213 887
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	877 565	557 565
	Report à nouveau	460 796	459 762
	Résultat de l'exercice	(139 494)	321 034
	Total des fonds propres	1 198 867	1 338 361
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	1 198 867	1 338 361	
Provisions			
Provisions pour risques	50 000		
Provisions pour charges	35 800	35 800	
Total des provisions	85 800	35 800	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	509 283	605 023	
Dettes fiscales et sociales	97 597	96 917	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	251 150	247 808	
Produits constatés d'avance	797 157	889 978	
Total des dettes	1 655 187	1 839 726	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 939 854	3 213 887	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(139 494,22)	321 034,29	
(1) Dont à moins d'un an	1 655 187	1 839 726	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	1 324	2 664
	Prestations de services	1 501 889	2 114 075
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	499 696	480 550
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	306	2 395
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	9 307	203 782
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	2 012 521	2 803 466	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	2 784	6 799
	Variation de stock	300	12 333
	Autres achats et charges externes	1 331 211	1 619 046
	Impôts, taxes et versements assimilés	33 139	31 691
	Rémunération du personnel	543 332	531 934
	Charges sociales	65 063	117 102
	Subventions accordées par l'association	88 160	68 736
	Dotations aux amortissements et dépréciations	21 648	25 156
	Dotations aux provisions	50 000	11 700
	Autres charges	14 394	32 500
	Total des charges d'exploitation	2 150 031	2 456 997
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(137 510)	346 470
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	414	5 523
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		7 622
2 - RESULTAT FINANCIER		414	(2 100)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(137 097)	344 370
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		3 187
	Charges exceptionnelles	2 398	26 522
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 398)	(23 336)
Impôts sur les sociétés			
(+/-) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		2 012 935	2 812 176
TOTAL DES CHARGES		2 152 429	2 491 142
EXCEDENT ou DEFICIT		(139 494)	321 034
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

L'intégralité du document se trouve annexé au présent procès-verbal.

Le Commissaire aux comptes présente ensuite son rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Ordinaire
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021

de l'association

LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

SIREN : 311 961 999
APE : 9312 Z

A l'Assemblée Générale de l'association *LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL*

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1^{er} juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL* relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Cabinet BARTHOLDI
10, rue du Maréchal Foch
67 190 - MUTZIG

Société à responsabilité limitée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes au capital de 25 000 Euros
inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar
RCS SAVERNE B 384 863 070 – NAF 741 C – TVA Intracommunautaire FR02394863070

E-mail : bartholdi@experts-comptables.net

Téléphone : 03 88 47 84 47
Fax : 03 88 47 84 49



FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe au titre :

- De l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 sur l'activité de l'association et la poursuite de ses activités.
- Du chiffrage des prestations en nature relatives au bénévolat à hauteur de 163 K€
- De l'état des litiges en cours au 31/12/2021 et qui ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 50 K€.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines mesures, telles que les restrictions de déplacement et de travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et en particulier sur l'enregistrement des subventions et leur utilisation conformément à leur objet, ainsi que sur la bonne application des règles de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée, sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte toujours évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

- ✓ Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport qui en fait partie intégrante.

Fait à Mutzig, le 3 juin 2022

Le commissaire aux comptes
Cabinet BARTHOLDI sàrl
Philippe BURCKLÉ

Aucune remarque ni aucune question n'étant émise, il est procédé au vote.



Rapport des délibérations

Date : samedi 11 juin 2022
Président :
Secrétaire :

Séance - 11/06/2022

Vote n°4 : Approbation des comptes de résultat, du bilan financier et du rapport du commissaire aux comptes		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 15h36		Mode de scrutin : Public
Votants : 150		
Voix totales : 728		Non votés : 9
Voix exprimées : 548		Taux d'abstention : 23,5%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	467 Voix	85,2%
Contre	81 Voix	14,8%
Abstention	171 Voix	

Les rapports financiers sont **validés**.

7 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur proposition de la Trésorière, il est demandé à l'assemblée d'affecter le résultat négatif (de 139 494 euros) en Report à nouveau.



Rapport des délibérations

Date : samedi 11 juin 2022
Président :
Secrétaire :

Séance - 11/06/2022

Vote n°5 : Affectation du résultat		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 15h39		Mode de scrutin : Public
Votants : 150		
Voix totales : 728		Non votés : 32
Voix exprimées : 596		Taux d'abstention : 13,7%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	544 Voix	91,3%
Contre	52 Voix	8,7%
Abstention	100 Voix	

La proposition d'affecter le résultat en Report à nouveau est **acceptée**.

8 - RESULTATS REMARQUABLES ET RECOMPENSES

Jean-Marie NOËL énonce et félicite les clubs ayant obtenu des performances notables au cours de la saison 2021-2022 avec pour les plus remarquables le titre de Champion de France de *Proligue* au club de Sélestat et de Champion de France de la *LFH* au club de Metz HB qui est de surcroît vainqueur de la Coupe de France nationale féminine et 3^{ème} de la *Champions league women*.

Il souligne les bons résultats obtenus par les comités aux phases finales des inter-comités ainsi que ceux des pôles et aux inter-ligues.

Il est par la suite procédé aux remises des récompenses, récompenses qui prennent en compte les attributions des années précédentes.

Félicitations à l'ensemble des récipiendaires.

9 – PROJET DE LA COC

Avant de procéder à l'étude du projet de la COC concernant la N3 FT, il est fait un point sur les évolutions de Gest'hand concernant les prises de licences qui seront maintenant dématérialisées et signées avec un certificat de signature électronique.

Il est aussi rappelé l'importance de « l'honorabilité », obligatoire pour de nombreuses catégories de licenciés.

Puis le projet de la COC concernant la N3 FT est exposé.

En raison de la réduction du nombre d'équipes dans les poules de N1 F, les descentes aux niveaux inférieurs s'en trouveraient amplifiées.

Il est donc proposé de maintenir pour la saison suivante de maintenir 2 poules de N3 FT et d'étaler le passage à une poule unique sur plusieurs saisons selon le schéma suivant :

Etat Saison 2021/2022								
N2F (P5/P6)		N3FT		PNF				
1	1	1	1	1	1	1		
2	2		2	2	2	2		
3	3	3	3	3	3	3		
4	4	4	4	4	4	4		
5	5	5	5	5	5	5		
6	6	6	6	6	6	6		
7	7	7	7	7	7	7		
8	8	8	8	8	8	8		
9	9	9	9	9		9		
10	10	10	10					
11	11							
12	12							

Projection Début de Saison 2022/2023 selon proposition transitoire								
N2F (P5/P6)		N3FT		PNF				
1	1	1	1	1	1	1		
2	2	2	2	2	2	2		
3	3	3	3	3	3	3		
4	4	4	4	4	4	4		
5	5	5	5	5	5	5		
6	6	6	6	6	6	6		
7	7	7	7	7	7	7		
8	8	8	8	8	8	8		
9	9	9	9	9	9			
10	10	10	10					
11	11							
12	12							

Proposition Fin de Saison 2022/2023 selon proposition transitoire								
N2F (P5/P6)		N3FT		PNF				
1	1	1	1	1	1	1		
2	2	2	2	2	2	2		
3	3	3	3	3	3	3		
4	4	4	4	4	4	4		
5	5	5	5	5	5	5		
6	6	6	6	6	6	6		
7	7	7	7	7	7	7		
8	8	8	8	8	8	8		
9	9	9	9					
10	10	10	10					
11	11							
12	12							

Projection Début de Saison 2023/2024 selon proposition transitoire								
N2F (P5/P6)		N3FT		PNF				
1	1	1	1	1	1	1		
2	2	2	2	2	2	2		
3	3	3	3	3	3	3		
4	4	4	4	4	4	4		
5	5	5	5	5	5	5		
6	6	6	6	6	6	6		
7	7	7	7	7	7	7		
8	8	8	8	8	8	8		
9	9							
10	10							
11	11							
12	12							

Proposition Fin de Saison 2023/2024 selon proposition transitoire								
N2F (P5/P6)			N3FT			PNF		
1	1		1	1		1	1	1
2	2		2	2		2	2	2
3	3		3	3		3	3	3
4	4		4	4		4	4	4
5	5		5	5		5	5	5
6	6		6	6		6	6	6
7	7		7	7		7	7	7
8	8		8	8		8	8	8
9	9							
10	10							
11	11							
12	12							

Projection Début de Saison 2024/2025 selon proposition transitoire								
N2F (P5/P6)			N3FT			PNF		
1	1		1	1		1	1	1
2	2		2	2		2	2	2
3	3		3	3		3	3	3
4	4		4	4		4	4	4
5	5		5	5		5	5	5
6	6		6	6		6	6	6
7	7		7	7		7	7	7
8	8		8	8		8	8	8
9	9					9	9	9
10	10					10	10	10
11	11					11	11	11
12	12					12	12	12

Sans autre question, le projet est soumis aux votes.



Rapport des délibérations

Date : samedi 11 juin 2022

Séance - 11/06/2022

Président :

Secrétaire :

Vote n°6 : Voeux de la COC Championnat N3FT et Prénationale féminines		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 16h35	Mode de scrutin : Public	
Votants : 149	Non votés : 10	
Voix totales : 724	Taux d'abstention : 8,7%	
Voix exprimées : 651	Majorité simple des voix exprimées	
Pour	611 Voix	93,9%
Contre	40 Voix	6,1%
Abstention	63 Voix	

Le vœu de la COC de la Ligue Grand Est de Handball est **validé**.

10 - PROJET DE LA CTA

Afin de simplifier et d'éviter de pénaliser les jeunes joueurs lors d'absence d'arbitres désignés, la CTA propose d'utiliser la procédure suivante :

Choix dans l'ordre préférentiel

1. Recherche d'un JAJ volontaire dans la salle ou dans une équipe (peut être retiré de la FDME)
2. Recherche d'un JA volontaire
3. Animateur ou accompagnateur EA volontaire ayant une licence pratiquant en cours de validité
4. Officiel d'une équipe volontaire ayant une licence pratiquant en cours de validité sous réserve qu'il reste un officiel responsable majeur sur le banc
5. Licencié pratiquant volontaire ayant une licence en cours de validité
6. Tirage au sort entre 2 joueurs, le non désigné pouvant jouer

Si plusieurs volontaires sont présents, les officiels responsables des 2 équipes se concerteront pour définir la personne devant arbitrer, à défaut tirage au sort

Aucune réclamation ultérieure ne sera admise.

Choix à préciser sur la fdme dans les cas où la personne arbitrant n'est pas dans la base des arbitres.



Rapport des délibérations

Date : samedi 11 juin 2022

Séance - 11/06/2022

Président :

Secrétaire :

Vote n°7 : Voeux de la CTA Arbitrer les jeunes par les jeunes		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 16h44	Mode de scrutin : Public	
Votants : 149	Non votés : 6	
Voix totales : 724	Taux d'abstention : 4,0%	
Voix exprimées : 689		
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	625 Voix	90,7%
Contre	64 Voix	9,3%

Le vœu de la CTA concernant le protocole de remplacement d'un arbitre officiel absent sur les catégories jeunes de la Ligue Grand Est de Handball est **adopté**.

11 - TARIFS CTA

Le CTA propose une mise à jour des tarifs, soit à des fins de régularisation à la suite de nouvelles créations de catégorie de jeu et de fonctions de formation, soit pour des revalorisations, en particulier pour les indemnités kilométriques.

INDEMNITES DE FORMATION CTA ET ITFE				
		2020-2021	2021-2022	2022-2023
		LGEH	LGEH	LGEH
INDEMNITES DE FORMATION	Tutorat	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	Suivi JA ou JAJ Accompagnement	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	Suivi JA ou JAJ Evaluation	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	Accompagnement JAJ (ou JA) sur Moins 15 et Moins 13	0,00 €	0,00 €	20,00 €
	1/2 journée de formation (4h) ou certification	40,00 €	40,00 €	40,00 €
	1 journée de formation (8h)	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Heure de Formation (distanciel ou présentiel)	0,00 €	0,00 €	10,00 €
	Certification suivi pédagogique en club : T5 / T4 Entraîneur Jeunes et Adultes / Acc Territorial / Animateur de formation			40,00 €
	Autres certifications ITFE			15,00 €
	KM individuel	0,30 €	0,30 €	0,35 €
	KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €	0,45 €

INDEMNITES D'ARBITRAGE				
		2020-2021	2021-2022	2022-2023
		LGEH	LGEH	LGEH
	PNM	45,00 €	45,00 €	45,00 €
	N3FT	45,00 €	45,00 €	45,00 €
	PNF	45,00 €	45,00 €	45,00 €
	EXC M	35,00 €	35,00 €	40,00 €
	EXC F	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	HON M	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	-18 M région		30,00 €	30,00 €
	-18 F région		30,00 €	30,00 €
	-16 F région		- €	21,00 €
	-15 M région		21,00 €	21,00 €
	-15 F région		21,00 €	21,00 €
	-13 M région		18,00 €	15,00 €
	-13 F région		18,00 €	15,00 €
	D1 M	27,00 €	27,00 €	27,00 €
	D1 F	27,00 €	27,00 €	27,00 €
	D2 M	25,00 €	25,00 €	25,00 €
	D2 F	25,00 €	25,00 €	25,00 €
	D3 M	23,00 €	23,00 €	23,00 €
	D3 F	23,00 €	23,00 €	23,00 €
	D4 M	23,00 €	23,00 €	23,00 €
	D5 M	23,00 €	23,00 €	23,00 €
	-18 M dép	18,00 €	18,00 €	18,00 €
	-18 F dép	18,00 €	18,00 €	18,00 €
	-15 M dép	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	-15 F dép	15,00 €	15,00 €	15,00 €
	-13 M dép	13,00 €	13,00 €	13,00 €
	-13 F dép	13,00 €	13,00 €	13,00 €
	-11 M dép	11,00 €	11,00 €	11,00 €
	-11 F dép	11,00 €	11,00 €	11,00 €
	MATCHS AMICAUX SENIORS	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	TOURNOIS SENIORS 1/2j		20,00 €	20,00 €
	TOURNOIS SENIORS 1j	40,00 €	40,00 €	40,00 €
	KM individuel + Péages	0,30 €	0,30 €	0,35 €
	KM co-voiturage + Péages	0,40 €	0,40 €	0,45 €

INDEMNITES D'ARBITRAGE

Sans remarque particulière, ces tarifs sont proposés aux votes



Date : samedi 11 juin 2022
Président :
Secrétaire :

Séance - 11/06/2022

Vote n°8 : Voeux de la CTA Tarif CTA		Adoptée
Date du vote : 11/06/2022 - 16h48		Mode de scrutin : Public
Votants : 149		Non votés : 10
Voix totales : 724		Taux d'abstention : 0,7%
Voix exprimées : 709		
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	678 Voix	95,6%
Contre	31 Voix	4,4%
Abstention	5 Voix	

Le vœu de la CTA concernant l'adoption des tarifs pratiqués pour le paiement des arbitres de la Ligue Grand Est de Handball est **adopté**.

12 – LE BUDGET PRÉVISIONNEL ET LES TARIFS

La ligue a décidé de ne pas augmenter ses tarifs des licences, des mutations ainsi que les cotisations régionales, à la différence qu'il n'y a plus la ristourne qui était accordée aux licences qui étaient renouvelées.

De la même manière, les tarifs des engagements des équipes restent identiques à ceux de la saison dernière.

TARIFS AFFILIATION ET COTISATION REGIONALE			
FFHB		2021-2022	2022-2023
	Réaffiliation tous niveaux	0,00 €	65,00 €
	Abonnements Hand support digital (accès et diffusion illimités)	65,00 €	65,00 €
	Abonnements Approches du Hand support digital (accès et diffusion illimités)	46,00 €	46,00 €
LIGUE			
Cotisation régionale	National	500,00 €	500,00 €
	Régional	500,00 €	500,00 €
	Départemental	200,00 €	200,00 €
AIDE A LA CREATION NOUVEAU CLUB			
	Aide au titre de la 1ère saison (article 16.1.3 des Rg)	1 300,00 €	

TARIFS DES LICENCES

LICENCE PRATIQUANT																			
		maison du HB		Part fédérale		Assurance RC		Assurance IA		Total FFHB		Part ligue		Part comité		TOTAL			
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022		
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
compétitive	+16 ans	6,00	6,00	23,75	24,72	1,17	1,64	2,08	2,64	33,00	35,00	20,00	20,00			53,00	55,00		
	12/16 ans	6,00	6,00	13,75	14,26	0,45	0,72	0,80	1,02	21,00	22,00	18,00	18,00			39,00	40,00		
	-12 ans	6,00	6,00	9,60	9,84	0,17	0,37	0,23	0,29	16,00	16,50	12,00	12,00			28,00	28,50		
	blanche	6,00	6,00	23,75	24,72	1,17	1,64	2,08	2,64	33,00	35,00	20,00	20,00			53,00	55,00		
	international	0,00	0,00	0,00	0,00	1,17	1,64	2,08	3,64	3,25	5,28					3,25	5,28		
	corpo	6,00	6,00	17,75	18,22	1,17	1,64	2,08	2,64	27,00	28,50	10,00	10,00			37,00	38,50		
non compétitive	loisir	6,00	6,00	17,00	17,54	1,14	1,60	1,86	2,36	26,00	27,50	15,00	15,00			41,00	42,50		
	handfit	6,00	6,00	17,00	17,54	1,14	1,60	1,86	2,36	26,00	27,50	10,00	10,00			36,00	37,50		
	handensemble	6,00	6,00	5,30	5,95	0,40	0,66	0,70	0,89	13,00	13,50	10,00	10,00			23,00	23,50		
	baby hand (2-5 ans)	6,00	6,00	3,60	3,84	0,17	0,37	0,23	0,29	16,00	16,50	12,00	12,00			28,00	28,50		
LICENCE DIRIGEANT																			
dirigeant			6,00	10,80	11,33	0,42	0,68	0,78	0,99	18,00	19,00	10,00	10,00			28,00	29,00		
blanche dirigeant			6,00	10,80	11,33	0,42	0,68	0,78	0,99	18,00	19,00	10,00	10,00			28,00	29,00		
PRATIQUE EVENEMENTIELLE																			
Evènementielles			0,00	0,00	0,00	0,05	0,06	0,10	0,13	0,15	0,19		0,00				0,00		
Prise en charge par la FFHB																			
MUTATIONS																			
mutation	adulte (+16)			86,00	90,00					90,00	90,00	120,00	120,00			210,00	210,00		
	jeunes (13/16)			50,00	54,00					54,00	54,00	95,00	95,00			149,00	149,00		
	jeunes (-13)										gratuit						gratuit		

TARIFS ENGAGEMENTS

		2021/2022	2022/2023	
ENGAGEMENT EN COMPETITIONS OFFICIELLES	PNM	500,00 €	500,00 €	
	PNF/N3TF	350,00 €	350,00 €	
	EXC M	350,00 €	350,00 €	
	EXC F	300,00 €	300,00 €	
	HON M	300,00 €	300,00 €	
	-18 M (sur saison)	120,00 €	120,00 €	
	-18 M (par phase)	60,00 €	60,00 €	
	-18 F (sur saison)	85,00 €	85,00 €	
	-18 F (par phase)	42,50 €	42,50 €	
	-15 M (sur saison)	85,00 €	85,00 €	
	-15 M (par phase)	42,50 €	42,50 €	
	-15 F (sur saison)	85,00 €	85,00 €	
	-15 F (par phase)	42,50 €	42,50 €	
	-13 M (sur saison)	85,00 €	85,00 €	
	-13 M (par phase)	42,50 €	42,50 €	
	-13 F (sur saison)	85,00 €	85,00 €	
	-13 F (par phase)	42,50 €	42,50 €	
	COUPES DE FRANCE REGIONALE (reversé à la FFHB)		50,00 €	50,00 €
	COUPES DE FRANCE DEPARTEMENTALE (reversé à la FFHB)		50,00 €	40,00 €

TARIFS FORMATIONS 2022-2023

DOMAINE	Volume Horaire	FORMATION	TARIFS (*hors frais logistiques)	
			Bénévoles	Professionnel
Arbitrage	25h	Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage	50 €	
	40h	Animateur Ecole d'Arbitrage	150 €	
	50h	Accompagnateur territorial	200 €	
	5h	Officiel Table de Marque	30 €	
Technicien	40h	Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure (Accompagnateur d'équipe)	100 €	
	90h	Certificat Entraîner des jeunes en compétition (Entraîneur de jeunes Niveau 1)	250 € *	1080 € *
	90h	Certificat Entraîner des adultes en compétition (Entraîneur d'Adultes Niveau 1)	250 € *	1080 € *
	125h	Certificat Former des jeunes (Entraîneur de Jeunes Niveau 2)	480 € *	1500 € *
	125h	Certificat Performer avec des adultes (Entraîneur d'Adultes Niveau 2)	480 € *	1500 € *
Nouvelles pratiques	40h	Module Animateur M9/M11 et Hand à 4	200 € *	600 € *
	40h	Module Animateur Babyhand et Hand 1 ^{er} pas	150 € *	600 € *
	40h	Module Animateur HandEnsemble	200 € *	600 € *
	40h	Module Animateur HandFit-sport Santé	200 € *	600 € *
Autres formations	40h	Animateur de Formation	150 € *	480 € *
	1 jour	Recyclage diplôme Entraîneur Régional	50 €	
	3 jours min.	Recyclage diplôme Entraîneur Inter Régional	150 €	
	40h	Contribuer au fonctionnement de la structure	100 €	
	7h	Coach de P'tits Champions	20 € avec le repas de midi	
	30h	Former des gardien(ne)s de but (Analyse du jeu au poste et contenus de formation)	150 € *	360 € *
	30h	Performer avec ses gardien(ne)s de but (Entraînement et management des gardien(ne)s)	150 € *	360 € *
	30h	Préparation physique du handballeur : Formation des jeunes	150 € *	360 € *
	30h	Préparation physique du handballeur : Performer avec des adultes	150 € *	360 € *
	12h	Les outils numériques de la FFHB	30 €	

Demande de dérogation Entrée en formation Entraîneur Jeunes ou Adultes Niveau 1 : 30 €

Demande de certification hors cursus de formation : 100 €

*Frais logistiques : 50 €

Le budget prévisionnel est donc bâti en tenant compte, pour les charges de l'augmentation de la masse salariale (salariés ligue et mises à disposition), de l'augmentation du montant des frais administratifs (licences et mutations à reverser à la FFHB), des déplacements, des indemnités des intervenants et de l'augmentation des charges diverses.

Pour les produits, si on tient compte d'une baisse sensible des subventions, il faut que le nombre de licenciés soit en croissance notable.

Il est également important de signaler que des provisions sont constituées en prévision de départ à la retraite de salariés aussi en raison de procédures prud'hommales en cours.

Comptes		PREVISIONNEL CHARGES 2022
	60 - ACHATS	
	VARIATION STOCK	
602	MATIERES CONSOMMABLES	
604	AFFILIATIONS	43 000,00
604	LICENCES	790 000,00
604	MUTATIONS	81 000,00
604	FRAIS ORGANISATION EVENEMENT	0,00
604	ENGAGEMENT COUPE DE France	6 000,00
604	INDEMNITES ARBITRAGES	250 000,00
604	INDEMNITES SUIVIS ARBITRAGES	13 440,00
604	INDEMNITES DELEGUES	0,00
604	ACHATS PRESTATIONS SERVICES/KINE	5 000,00
604	TOURNOI	6 000,00
604	AUTRES ACHATS EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS	46 200,00
604	PRESTATIONS SERVICES/ACHATS	1 000,00
605	ACHATS MATERIELS EQUIPEMENTS ET	0,00
606	FOURNITURES ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	4 200,00
606	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	12 950,00
606	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 600,00
607	ACHAT FOURNITURES SPORTIVES	6 850,00
609	RABAIS REMISES ET RISTOURNES SUR ACHATS	
	61 - TRAVAUX FOURN SERV EXTER	
611	GESTION CREPS	0,00
611	GESTION ITFE	0,00
613	LOCATION IMMOBILIERE	8 800,00
613	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	0,00
613	LOCATION SALLES SPORTS ET GESTION CREPS	9 000,00
613	LOCATION SALLE DE REUNION	11 850,00
613	LOCATION MATERIEL DIVERS	4 500,00
613	LOCATION VEHICULES	6 750,00
615	ENTRETIEN ET REPARATION	2 300,00
615	MAINTENANCE INFORMATIQUE	9 000,00
616	ASSURANCE	800,00
618	DOCUMENTATIONS/FORMATION	4 000,00
	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
621	PERSONNEL MAD	40 000,00
621	HONORAIRES KINE PPF Masculin et FEMININ	0,00
622	HONORAIRES COMPTABLE ET COMMISSAIRE	27 500,00
622	INDEMNITES FORMATION	13 500,00
622	INDEMNITES ENTRAINEURS	2 500,00
622	INDEMNITES DIVERSES	0,00
622	SUIVIS MEDICAUX POLES Masculin et Féminin	29 000,00
623	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00
623	ACTIONS DE PROMOTIONS	35 100,00
623	RECOMPENSES	22 200,00
623	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00
625	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	62 800,00
625	DEPLACEMENTS PPF Masculin et Féminin	20 000,00
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS	37 350,00
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS PPF Masculin et Féminin	24 000,00
625	RECEPTIONS	200,00
626	TELEPHONE	5 250,00
626	INTERNET	1 800,00
626	FRAIS PTT	1 000,00
627	SERVICES BANCAIRES	4 000,00
628	COTISATIONS	3 000,00
628	conventionnement aides aux clubs pros/partenariat	30 000,00
628	FRAIS DE FORMATION PERSONNELS ET BENEVOLES	
	63 - IMPOTS ET TAXES	
631	TAXES SALAIRES	25 000,00
631	FORMATION CONTINUE	9 000,00
635	DROITS ENREGISTREMENTS	
	64 - FRAIS DE PERSONNEL	
641	SALAIRES	531 500,00
645	CHARGES SOCIALES	196 200,00
647	MEDECINE DU TRAVAIL	2 500,00
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
651	PART LGE A LA FFHB	0,00
651	REDEVANCES BREVETS, LICENCES	12 010,00
657	PART LGE SERVICE AUX CLUBS	7 000,00
657	PART LGE AUX PPF Masculin et Féminin	0,00
657	PART LGE AUX COMITES CTI	60 000,00
657	PARTICIPATION UNSS	0,00
657	AIDES AUX FAMILLES	4 000,00
658	CHARGES DIVERS	0,00
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
672	CHARGES EXERCICES ANTERIEURS	0,00
	68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS	
681	DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE	5 000,00
681	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	23 000,00
681	DOTATION DEPRECIATION STOCKS	0,00
681	DOTATIONS CREANCES	0,00
86	Bénévolat	242 700,00
	TOTAL	2 801 350,00

Comptes		PREVISIONNEL PRODUITS 2022
	VENTES	
706	REAFFILIATION ET DROITS ADMINISTRATIFS	130 000,00
706	LICENCES	1 316 000,00
706	MUTATION	198 000,00
706	APPEL FOND ARBITRAGE	250 000,00
706	APPEL DE FOND ITFE	29 000,00
706	ENGAGEMENT CHAMPIONNATS	70 000,00
706	REMB FFHB COMPETITIONS INTERLIGUES	
706	REMB FFHB COMPETITIONS POLES	
706	PARTICIPATION COUPE REGIONALE	
706	PARTICIPATION COUPE REGIONALE	
706	PARTICIPATION CHALLENGE	
706	ENGAGEMENT COUPE DE France	6 000,00
706	PARTICIPATION FORMATION	46 000,00
706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION MASCULIN	30 000,00
706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION FEMININ	20 000,00
706	AMENDES COC	
706	AMENDES DISCIPLINE	0,00
706	PRESTATIONS DIVERSES	30 000,00
707	VENTES DIVERSES	5 000,00
708	BILLETTERIE	
708	MISE DISPOSITION PERSONNEL	25 000,00
	SUBVENTIONS	
741	ANS	91 000,00
741	VILLE METZ	
741	CONSEIL DEPARTEMENTAL	7 000,00
741	CONSEIL REGIONAL	90 000,00
741	DRAJES	37 000,00
741	FFHB CTI	177 400,00
748	SUBVENTIONS DIVERSES	500,00
	PRODUITS FINANCIERS	
75	AJUSTEMENT COMPTES	
76	INTERETS	750,00
76	PRODUITS FINANCIERS	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
77	PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	
78	REPRISE PROVISIONS STOCKS	
78	REPRISE PROVISIONS CREANCES	
	REPRISE PROVISIONS	
	TRANSFERTS DE CHARGES	
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
	FONDS PROPRES LIGUE	0,00
	RESERVE PROJET ASSOCIATIF	0,00
87	Bénévolat	242 700,00
	TOTAL PRODUITS	2 801 350,00



Date : samedi 11 juin 2022
Président :
Secrétaire :

Séance - 11/06/2022

Vote n°9 : Le budget Prévisionnel et les Tarifs

Adoptée

Date du vote : 11/06/2022 - 16h59
Votants : 144
Voix totales : 697
Voix exprimées : 638
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
Non votés : 15
Taux d'abstention : 6,3%

Pour	599 Voix	93,9%
Contre	39 Voix	6,1%
Abstention	44 Voix	

Après le vote des représentants de club, le budget prévisionnel concernant la saison 2022-2023 de la Ligue Grand Est de Handball est **validé**.

13 – ALLOCUTION DES PERSONNALITES ET CLÔTURE DE L'AG

Parole est donnée au Président du CROS GE, Monsieur **Jean-Marc HAAS-BECKER**, qui déclare que la période est difficile et que des si investissements importants ont été faits, d'autres sont encore à prévoir ; il y aussi des disciplines qui sont en grandes difficultés et qui ont besoin de soutien pour continuer à exister, le CROS est là pour eux, et c'est un travail de solidarité que le mouvement sportif doit porter pour permettre au Sport d'être présent pour le bien de tous.

Il remercie le Président de la ligue de l'avoir invité, le complimente pour cette Assemblée générale, enfin retrouvée en présence physique, et félicite tous les clubs de leur présence ainsi que tous les bénévoles qui font vivre le sport et le handball en particulier.

Le représentant de la FFHB, **Marie-Albert DUFFAIT**, remercie chaleureusement la ligue, son Président et les clubs, pour cette invitation et insiste sur la formation qui est la clé du développement du handball et des clubs car c'est en ayant un accueil de qualité que l'on pourra fidéliser ses licenciés.

Et pour valoriser les clubs et les rendre plus « attractifs », le pôle *Service aux clubs* de la fédération va mettre en place plusieurs labels où les clubs pourront mettre en avant leur spécificité et travailler pour en obtenir plusieurs.

Puis il met l'accent sur le *Projet territorial* qui se doit d'être le fil conducteur de la stratégie menée par le Territoire pour développer et pérenniser le handball.

Jean-Marie NOËL clôture cette Assemblée Générale et invite l'ensemble des personnes présentes à partager un moment convivial.

Jean-Marie NOËL

Président

Claude BOMPARD

Secrétaire général

ANNEXES AU PV

1. Les comptes annuels (document intégral)

Association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021



3 rue le Nôtre - Quartier de l'Orangerie- Conseil des XV - 67000 STRASBOURG - Tél : 03.88.15.89.96 - email : contact@arevalis.fr



Association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL

13 rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1	Rapport de présentation
2	----- BILAN -----
3	Bilan Actif
4	Détail de l' Actif
6	Bilan Passif
7	Détail du Passif
8	----- RESULTAT -----
9	Compte de résultat
10	Détail du compte de résultat
14	----- ANNEXE -----
15	Règles et méthodes comptables 1
19	Immobilisations
20	Amortissements
21	Créances et dettes
22	Charges constatés d'avance
23	Produits constatés d'avance
24	Tableau de suivi des fonds associatifs
25	Tableau de suivi des fonds dédiés

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL** relatifs à l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 939 854 euros
Chiffre d'affaires :	1 503 212 euros
Résultat net comptable :	-139 494 euros

Fait à STRASBOURG

Le 12/05/2022



Signature

Valérie STOPA
Expert-comptable

Etats financiers au 31/12/2021

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	36 027	36 027		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	64 687	56 006	8 681	10 692	
Autres immobilisations corporelles	150 608	137 173	13 435	25 879	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	251 338	229 206	22 131	36 587	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	7 998	8 298	(300)	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	1 649 861	9 686	1 640 176	1 414 953	
Autres créances	86 365		86 365	160 135	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 022 065		1 022 065	1 306 813	
Charges constatées d'avance	169 417		169 417	295 400	
TOTAL (II)	2 935 706	17 984	2 917 722	3 177 301	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	3 187 044	247 190	2 939 854	3 213 887	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		22 131,33	0,75	36 586,84	1,14	(14 455,51)	-39,51
Concessions brevets et droits similaires		(0,01)		(0,01)			
20500000	LOGICIELS INFORMATIQUES	36 027,37	1,23	36 027,37	1,12		
28050000	AMORTISSEMENT DES LOGICIELS	(36 027,38)	-1,23	(36 027,38)	-1,12		
Installations techniques, matériel et outillage		8 681,49	0,30	10 692,45	0,33	(2 010,96)	-18,81
21540000	MATERIEL TECHNIQUE	64 687,10	2,20	63 244,64	1,97	1 442,46	2,28
28154000	AMORTISSEMENT DU MATERIEL TECH	(56 005,61)	-1,91	(52 552,19)	-1,64	(3 453,42)	-6,57
Autres immobilisations corporelles		13 434,85	0,46	25 879,40	0,81	(12 444,55)	-48,09
21810000	AGENCEMENT, INSTAL BUREAU	9 924,74	0,34	9 924,74	0,31		
21820000	EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 790,27	0,74	21 790,27	0,68		
21830000	MAT. DE BUREAU	27 963,40	0,95	27 717,40	0,86	246,00	0,89
21831000	MATERIEL INFORMATIQUE	58 310,41	1,98	56 448,89	1,76	1 861,52	3,30
21834000	MATERIEL TELEPHONIQUE	1 967,52	0,07	1 967,52	0,06		
21837000	MATERIEL AUDIOVISUEL	529,00	0,02	529,00	0,02		
21840000	MOBILIER DE BUREAU	30 122,80	1,02	30 122,80	0,94		
28181000	AMORT AGENCT INSTAL BUREAU	(9 803,40)	-0,33	(9 732,76)	-0,30	(70,64)	-0,73
28182000	AMORT EQUIPEMENTS SPORTIFS	(20 117,42)	-0,68	(14 420,21)	-0,45	(5 697,21)	-39,51
28183000	AMORT MATERIEL BUREAU	(28 129,46)	-0,96	(27 569,80)	-0,86	(559,66)	-2,03
28183100	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	(47 025,22)	-1,60	(39 079,56)	-1,22	(7 945,66)	-20,33
28183400	AMORT TELEPHONIE	(1 967,52)	-0,07	(1 967,52)	-0,06		
28183700	AMORT AUDIOVISUEL	(529,00)	-0,02	(529,00)	-0,02		
28184000	AMORT MOBILIER DE BUREAU	(29 601,27)	-1,01	(29 322,37)	-0,91	(278,90)	-0,95
Autres participations		15,00		15,00			
26180000	AUTRES TITRES	15,00		15,00			
TOTAL III - Actif Circulant NET		2 917 722,41	99,25	3 177 300,57	98,86	(259 578,16)	-8,17
Marchandises		(300,00)	-0,01			(300,00)	
37100000	STOCKS D'ARTICLES PROMOTIONNEL	7 998,00	0,27	7 998,00	0,25		
39710000	PROV.POUR STOCK	(8 298,00)	-0,28	(7 998,00)	-0,25	(300,00)	-3,75
Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 640 175,58	55,79	1 414 952,55	44,03	225 223,03	15,92
041D	Collectif clients débiteurs	1 458 627,99	49,62	1 377 964,47	42,88	80 663,52	5,85
41600000	CREANCE DOUTEUSE	9 674,51	0,33	7 680,66	0,24	1 993,85	25,96
41810000	PRODUITS A RECEVOIR	181 558,78	6,18	36 541,27	1,14	145 017,51	396,86
49160000	PROV.POUR CREATION DOUTEUSE	(9 685,70)	-0,33	(7 233,85)	-0,23	(2 451,85)	-33,89
Autres créances		86 364,84	2,94	160 134,52	4,98	(73 769,68)	-46,07
040D	Collectif fournisseurs débiteurs	16 211,84	0,55	3 054,75	0,10	13 157,09	430,71
43737000	SANTE SMI MMA	946,64	0,03	376,90	0,01	569,74	151,16
44171000	SUBV EXPLOITATION A RECEVOIR	45 500,00	1,55	112 500,00	3,50	(67 000,00)	-59,56
44300000	Opérations part. avec l'Etat	1 600,00	0,05	1 600,00	0,05		
44566000	TVA DED SABS	20 592,31	0,70	42 033,64	1,31	(21 441,33)	-51,01
44567000	CREDIT TVA A REPORTER			2 169,23	0,07	(2 169,23)	-100,00
47100000	COMPTE D'ATTENTE	1 514,05	0,05			1 514,05	
Disponibilités		1 022 065,24	34,77	1 306 813,02	40,66	(284 747,78)	-21,79
51211000	CCM CC CHAMP-ARD. 102443445			461,48	0,01	(461,48)	-100,00
51241000	CE CC LGEHB 2024393	184 364,77	6,27	526 586,70	16,38	(342 221,93)	-64,99
51250500	CE DEPOT LGEHB 12578504441	74 252,50	2,53	73 883,08	2,30	369,42	0,50
51270000	CCM CC LGEHB20949601	763 447,97	25,97	705 881,76	21,96	57 566,21	8,16
Charges constatées d'avance		169 416,75	5,76	295 400,48	9,19	(125 983,73)	-42,63
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	169 416,75	5,76	295 400,48	9,19	(125 983,73)	-42,63

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2021	12	01/01/2020	12	Variations	
	31/12/2021	mois	31/12/2020	mois		%
TOTAL DUBILAN ACTIF	2 939 853,74	100,00	3 213 887,41	100,00	(274 033,67)	-8,53

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	877 565	557 565
	Report à nouveau	460 796	459 762
	Résultat de l'exercice	(139 494)	321 034
	Total des fonds propres	1 198 867	1 338 361
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	1 198 867	1 338 361	
Provisions	Provisions pour risques	50 000	
	Provisions pour charges	35 800	35 800
	Total des provisions	85 800	35 800
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	509 283	605 023
	Dettes fiscales et sociales	97 597	96 917
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	251 150	247 808	
Produits constatés d'avance	797 157	889 978	
Total des dettes	1 655 187	1 839 726	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	2 939 854	3 213 887	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(139 494,22)	321 034,29	
(1) Dont à moins d'un an	1 655 187	1 839 726	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds associatifs		1 198 866,79	40,78	1 338 361,01	41,64	(139 494,22)	-10,42
Total des fonds propres		1 198 866,79	40,78	1 338 361,01	41,64	(139 494,22)	-10,42
Réserves		877 564,85	29,85	557 564,85	17,35	320 000,00	57,39
10611000	FONDS ASSOCIATIF LOR	322 606,05	10,97	322 606,05	10,04		
10612000	FONDS ASSOCIATIFS CHA	22 809,64	0,78	22 809,64	0,71		
10600000	RESERVE DE FONCTIONNEMENT	82 661,17	2,81	82 661,17	2,57		
10682000	RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF	449 487,99	15,29	129 487,99	4,03	320 000,00	247,13
Report à nouveau		460 796,16	15,67	459 761,87	14,31	1 034,29	0,22
11000000	REPORT A NOUVEAU (CREDITEUR)	460 796,16	15,67	459 761,87	14,31	1 034,29	0,22
Excédent ou déficit de l'exercice		(139 494,22)	-4,74	321 034,29	9,99	(460 528,51)	-143,45
Total des autres fonds associatifs							
TOTAL III - Total des Provisions		85 800,00	2,92	35 800,00	1,11	50 000,00	139,66
Provisions pour risques		50 000,00	1,70			50 000,00	
15180000	AUTRES PROV POUR RISQUES	50 000,00	1,70			50 000,00	
Provisions pour charges		35 800,00	1,22	35 800,00	1,11		
15300000	PROV.PENSIONS ET OBLIG.SIMILAI	35 800,00	1,22	35 800,00	1,11		
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés							
TOTAL IV - Total des dettes		1 655 186,95	56,30	1 839 726,40	57,24	(184 539,45)	-10,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		509 282,86	17,32	605 022,85	18,83	(95 739,99)	-15,82
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	352 705,38	12,00	584 222,85	18,18	(231 517,47)	-39,63
40810000	FACTURES NON PARVENUES	156 577,48	5,33	20 800,00	0,65	135 777,48	652,78
Dettes fiscales et sociales		97 597,43	3,32	96 917,39	3,02	680,04	0,70
42820000	BRUT/CONGES A PAYER	39 618,18	1,35	32 669,32	1,02	6 948,86	21,27
43100000	URSSAF	28 989,64	0,99	17 514,00	0,54	11 475,64	65,52
43735000	RETRAITE COMP. REUNICA	4 293,24	0,15	4 124,62	0,13	168,62	4,09
43738000	PREVOYANCE HUMANIS	904,82	0,03	2 060,14	0,06	(1 155,32)	-56,08
43820000	CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	15 054,89	0,51	12 414,34	0,39	2 640,55	21,27
44210000	PRLV A LA SOURCE	1 162,00	0,04	1 164,00	0,04	(2,00)	-0,17
44570500	TVA COLLECTEE 5,5%			15 453,33	0,48	(15 453,33)	-100,00
44571200	TVA COLLECTEE 20%	3 822,90	0,13	9 699,46	0,30	(5 876,56)	-60,59
44860000	FORM PROF UNIFORMATION	3 208,76	0,11	1 687,18	0,05	1 521,58	90,18
44861000	CAP TAXE SUR LES SALAIRES	543,00	0,02	131,00		412,00	314,50
Autres dettes		251 149,91	8,54	247 808,25	7,71	3 341,66	1,35
041C	Collectif clients créditeurs	102 567,76	3,49	189,20	0,01	102 378,56	N/S
41980000	AVOIRS A ETABLIR			88 172,50	2,74	(88 172,50)	-100,00
46710000	OPERATION POUR TIERS CREPS	148 582,15	5,05	109 446,55	3,41	39 135,60	35,76
46730000	OPERATIONS P/ TIERS			50 000,00	1,56	(50 000,00)	-100,00
Produits constatés d'avance		797 156,75	27,12	889 977,91	27,69	(92 821,16)	-10,43
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	787 156,75	26,78	783 477,91	24,38	3 678,84	0,47
48710000	PCA SUBVEXPL A RECEVOIR	10 000,00	0,34	106 500,00	3,31	(96 500,00)	-90,61
Total du passif		2 939 853,74	100,00	3 213 887,41	100,00	(274 033,67)	-8,53

Etats financiers au 31/12/2021

Compte de Résultat

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	1 324	2 664
	Prestations de services	1 501 889	2 114 075
	Productions stockées		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	499 696	480 550
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	306	2 395
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	9 307	203 782
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	2 012 521	2 803 466	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	2 784	6 799
	Variation de stock	300	12 333
	Autres achats et charges externes	1 331 211	1 619 046
	Impôts, taxes et versements assimilés	33 139	31 691
	Rémunération du personnel	543 332	531 934
	Charges sociales	65 063	117 102
	Subventions accordées par l'association	88 160	68 736
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 648	25 156
	Dotation aux provisions	50 000	11 700
	Autres charges	14 394	32 500
Total des charges d'exploitation	2 150 031	2 456 997	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(137 510)	346 470
Profits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	414	5 523
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		7 622
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	414	(2 100)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(137 097)	344 370
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		3 187
	Charges exceptionnelles	2 398	26 522
Charges exceptionnelles	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 398)	(23 336)
	Impôts sur les sociétés		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		2 012 935	2 812 176
TOTAL DES CHARGES		2 152 429	2 491 142
EXCEDENT ou DEFICIT		(139 494)	321 034
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		2 012 521,12		2 803 466,45		(790 945,33)	-28,21
Ventes de marchandises, de produits fabriqués		1 323,51		2 663,74		(1 340,23)	-50,31
70780000	VENTES DIVERSES	1 323,51	0,07	2 663,74	0,10	(1 340,23)	-50,31
Prestations de services		1 501 888,61		2 114 075,23		(612 186,62)	-28,96
70610000	REAFFILIATIONS, DROITS ADMIN.	122 942,00	6,11	117 062,00	4,18	5 880,00	5,02
70611000	VENTE LICENCES LGEHB	734 658,68	36,50	1 240 100,49	44,23	(505 441,81)	-40,76
70612000	VENTE MUTATIONS LGEHB	169 773,00	8,44	195 364,00	6,97	(25 591,00)	-13,10
70614000	COTISATION ARBITRAGE REGION	3 640,94	0,18	118 238,16	4,22	(114 597,22)	-96,92
70614500	COTISATION ARBITRAGE DEPART.	91 965,97	4,57	104 989,50	3,74	(13 023,53)	-12,40
70615500	ARBITRAGE COUPE DE FRANCE			1 246,70	0,04	(1 246,70)	-100,00
70616000	COTISATION ITFE	28 440,00	1,41	28 800,00	1,03	(360,00)	-1,25
70620000	PART. CLUBS CHAMPIONNAT REGIONA	66 687,50	3,31	5 622,50	0,20	61 065,00	N/S
70620500	PART. COUPE D'ALSACE/LORRAINE			4 540,00	0,16	(4 540,00)	-100,00
70620800	PART. COUPE DE FRANCE	4 120,00	0,20	4 120,00		4 120,00	
70630000	PARTICIPATION FORMATIONS CADRE	2 089,94	0,10	4 030,00	0,14	(1 940,06)	-48,14
70630500	FORM. ENT. JEUNES JOUEURS	(480,00)	-0,02	11 840,00	0,42	(12 320,00)	-104,05
70632000	FORM. ACCOMP. EQUIPE			(200,00)	-0,01	200,00	100,00
70632500	Form. animateur de Formation	1 500,00	0,07			1 500,00	
70633000	FORM. GARDIEN DE BUT			1 649,98	0,06	(1 649,98)	-100,00
70633500	FORM. PREPA PHYSIQUE			240,00	0,01	(240,00)	-100,00
70634000	FORM. HAND'ENSEMBLE	1 080,00	0,05	(150,00)	-0,01	1 230,00	820,00
70635000	FORM. ACCOMP. TERRIT. (EX JAS)	(200,00)	-0,01	3 400,00	0,12	(3 600,00)	-105,88
70636000	FORM. ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE	2 550,00	0,13	3 700,00	0,13	(1 150,00)	-31,08
70636500	FORM. ANIM. ENTRAINEURS			379,99	0,01	(379,99)	-100,00
70637500	ECOLE GRAND EST (EGE)			9 349,99	0,33	(9 349,99)	-100,00
70638000	FORM. ANIM. BABYHAND	1 800,00	0,09			1 800,00	
70638500	Form. Mini Hand & Hand a 4	2 190,00	0,11			2 190,00	
70639000	FORM. HANDFIT	1 020,00	0,05			1 020,00	
70650000	AMENDES DISCIPLINAIRES LGEHB	5 835,00	0,29	13 080,00	0,47	(7 245,00)	-55,30
70651000	AMENDES SPORTIVES (COC) LGE	3 230,00	0,16	2 630,00	0,09	600,00	22,81
70655000	DROIT DE FORMATION SUR MUT LGE			598,40	0,02	(598,40)	-100,00
70660000	AMENDES DIVERSES			200,00	0,01	(200,00)	-100,00
70661000	PARTICIP. PE & CR M LGE	21 959,00	1,09	32 340,00	1,15	(10 381,00)	-32,10
70662000	PARTICIP. PE & CR LGE	11 615,00	0,58	21 935,00	0,78	(10 320,00)	-77,05
70680000	PRESTA. DIVERS NON SOUMIS TVA	1 338,90	0,07			1 338,90	
70682000	PRESTATIONS DIVERSES TVA 20%	90 128,93	4,48	23 219,97	0,83	66 908,96	288,15
70840000	MISE DISPO PERSONNEL FACTUREE	15 176,25	0,75	1 481,22	0,05	13 695,03	924,58
70881000	BILLETTERIE EVENEMENTIEL SF 20%	118 827,50	5,90	11 875,58	0,42	106 951,92	900,60
70881500	BILLETTERIE EVENEMENTIEL SF 5.5%			156 511,75	5,58	(156 511,75)	-100,00
Subventions d'exploitation		499 696,00		480 550,48		19 145,52	3,88
74110000	SUBVENTIONS CNDS/ANS	130 297,00	6,47	86 585,00	3,09	43 712,00	50,48
74130000	SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL	90 000,00	4,47	94 208,48	3,36	(4 208,48)	-4,47
74140000	SUBVENTIONS FFHB	177 399,00	8,81	223 257,00	7,96	(45 858,00)	-20,54
74150000	SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	4 000,00	0,20	8 000,00	0,29	(4 000,00)	-50,00
74800000	SUBVENTIONS DIVERSES	500,00	0,02	6 000,00	0,21	(5 500,00)	-91,67
74810000	SUBVENTION EVENEMENT	97 500,00	4,84	62 500,00	2,23	35 000,00	56,00
Autres produits de gestion courante		305,93		2 394,82		(2 088,89)	-87,23
75800000	AJUSTEMENT COMPTES DE TIERS	305,93	0,02	2 394,82	0,09	(2 088,89)	-87,23
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges		9 307,07		203 782,18		(194 475,11)	-85,43
78150000	REPRISES SUR PROVISIONS POUR R			157 454,00	5,62	(157 454,00)	-100,00
78173000	REPRISE PROV STOCKS			12 333,00	0,44	(12 333,00)	-100,00
78174000	REPR. PROV SUR CREANCES			3 992,00	0,14	(3 992,00)	-100,00
79110000	TRANSFERT CHARGES EXP/IJSS	3 871,31	0,19	19 166,62	0,68	(15 295,31)	-79,80
79120000	TRANSFERT CHARGES/SERV CIVIQUE	3 406,66	0,17	323,31	0,01	3 083,35	953,68
79130000	TRANSFERT CHARGES EXP/DIVERS	680,00	0,03	1 458,00	0,05	(778,00)	-53,36
79170000	TRANSFERT CHARGES EXP/POLE	1 349,10	0,07	8 995,25	0,32	(7 646,15)	-85,00

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
79180000	TRANSFERT CHARGE / FORMATION			60,00		(60,00)	-100,00
Total des charges d'exploitation		2 150 031,36	106,83	2 456 996,77	87,64	(306 965,41)	-12,49
Achats		2 783,80	0,14	6 799,38	0,24	(4 015,58)	-59,06
60710000	ACHAT ARTICLES BOUTIQUE FFHB 2			266,11	0,01	(266,11)	-100,00
60760000	ACHAT FOURNITURES SPORTIVES	2 783,80	0,14	6 533,27	0,23	(3 749,47)	-57,39
Variation de stock		300,00	0,01	12 333,00	0,44	(12 033,00)	-97,57
60371000	VARIATION DES STOCKS	300,00	0,01	12 333,00	0,44	(12 033,00)	-97,57
Autres achats et charges externes		1 331 210,97	66,15	1 619 046,18	57,75	(287 835,21)	-17,78
60411000	AFFILIATIONS LGE	41 796,00	2,08	26 862,00	0,96	14 934,00	55,60
60412000	ACHAT LICENCES LGE	506 181,63	25,15	729 602,57	26,03	(223 420,94)	-30,62
60413000	ACHAT MUTATIONS LGE	68 472,00	3,40	63 756,00	2,27	4 716,00	7,40
60413100	DROIT D'ENGAGEMENT LGE	100 000,00	4,97	70 000,00	2,50	30 000,00	42,86
60413300	DROIT D'ENGAGEMENT LAHB	4 120,00	0,20			4 120,00	
60415000	INDEMNITES ARBITRAGE REGION	94 539,96	4,70	112 952,10	4,03	(18 412,14)	-16,30
60415300	IND ARBITRAGE DEPART	91 965,98	4,57	115 028,08	4,10	(23 062,10)	-20,05
60416000	INDEMNITES SUIVIS ARB. LGE	3 155,50	0,16	4 515,04	0,16	(1 359,54)	-30,11
60417000	IND.KINE/ACHATS PREST. SERVICES	3 399,75	0,17	4 245,00	0,15	(845,25)	-19,91
60418500	PREST. SERVICES ITFE			1 380,00	0,05	(1 380,00)	-100,00
60419000	PRESTATIONS SERVICES & ACHATS	950,75	0,05	510,44	0,02	440,31	86,26
60420000	ACHAT VETEMENTS DE SPORT	6 616,05	0,33	59 378,30	2,12	(52 762,25)	-88,86
60500000	ACHATS DE MATERIELS, EQUIPEMEN	1 789,35	0,09			1 789,35	
60630000	FOURN. D'ENTR. PETIT EQUIP.	472,76	0,02	65,76		407,00	618,92
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 218,77	0,36	7 265,04	0,26	(46,27)	-0,64
60680000	AUTRES MATIERES & FOURN.	208,10	0,01	2 726,05	0,10	(2 517,95)	-92,37
61120000	REDEVANCE BILLETTERIE SF	3 980,09	0,20	11 875,58	0,42	(7 895,49)	-66,40
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	8 618,26	0,43	12 344,85	0,44	(3 726,59)	-30,10
61352000	LOCATION SALLE SPORT & GESTION	6 530,00	0,32	8 473,15	0,30	(1 943,15)	-22,93
61352500	LOCATION SALLE REUNION	1 863,00	0,09	1 701,20	0,06	161,80	9,51
61353000	LOCATION MATERIEL DIVERS	3 857,73	0,19	5 372,56	0,19	(1 514,83)	-28,20
61354000	LOCATION DE VEHICULE	3 619,83	0,18	2 730,97	0,10	888,86	32,55
61354100	LOCATION VEHICULES-SF	5 097,73	0,25	854,00	0,03	4 243,73	406,92
61520000	ENTR. REPAR/BIENS IMMOBIL.	2 172,84	0,11	1 595,21	0,06	577,63	36,21
61550000	ENTR. REPAR. BIENS MOBILIERES	460,60	0,02	1 326,60	0,05	(866,00)	-65,28
61560000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	5 690,40	0,28	8 878,80	0,32	(3 188,40)	-35,91
61610000	ASSURANCES LOCAUX	722,00	0,04	1 618,46	0,06	(896,46)	-55,30
61800000	DIVERS			89,00		(89,00)	-100,00
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	50,95				50,95	
61850000	FRAIS DE FORMATION	2 316,98	0,12	3 415,75	0,12	(1 098,77)	-32,17
61851000	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES	1 642,00	0,08			1 642,00	
62140000	PERSONNEL MAD	7 189,12	0,36	40 351,85	1,44	(33 162,73)	-82,18
62260000	HONORAIRES	14 550,00	0,72	12 900,00	0,46	1 650,00	12,79
62260200	INDEMNITES DE FORMATIONS	7 972,50	0,40	10 455,00	0,37	(2 482,50)	-23,74
62260400	INDEMNITES ENT RAINEURS	1 955,00	0,10	3 897,50	0,14	(1 942,50)	-49,84
62260800	VISITES MEDICALES POLES	20 734,54	1,03	19 159,21	0,68	1 575,33	8,22
62261000	HONORAIRES DIVERS	5 471,46	0,27	3 922,00	0,14	1 549,46	39,51
62270000	Frais d'acte et de contentieux	49,00				49,00	
62280000	Honoraires - Audit	2 979,60	0,15			2 979,60	
62310100	ANNONCES & INSERTIONS SF	13 329,14	0,66			13 329,14	
62320000	OBJETS DE PROMOTION/COMMUNICAT	17 500,00	0,87	936,00	0,03	16 564,00	N/S
62330000	ACTION DE PROMOTION SECFI	75 111,37	3,73	100 139,89	3,57	(25 028,52)	-24,99
62331000	PROMO - ACHAT PLACES EVENEMENT			3 981,05	0,14	(3 981,05)	-100,00
62332000	PROMO ACHAT PLACES			1 000,00	0,04	(1 000,00)	-100,00
62340000	CADEAUX, TROPH., MEDAILLES, OBJET	8 101,44	0,40	39 785,94	1,42	(31 684,50)	-79,64
62340100	CADEAUX-SF	4 666,67	0,23			4 666,67	
62360000	CATALOGUES & IMPRIMES	28,94		596,90	0,02	(567,96)	-95,15
62380000	DIVERS (POURBOIRES DONS...)			1,80		(1,80)	-100,00
62510000	VOYAGES & DEPLACEMENTS	31 727,87	1,58	26 675,32	0,95	5 052,55	18,94
62510100	VOYAGES & DEPLACEMENTS SF	484,40	0,02	510,70	0,02	(26,30)	-5,15

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021		12 mois		01/01/2020 31/12/2020		12 mois		Variations		%	
62511000	DEPLACEMENTS REGROUPEMENTS	21 687,09	1,08	9 661,92	0,34	12 025,17	124,46						
62520000	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS	14 409,98	0,72	24 561,62	0,88	(10 151,64)	-41,33						
62520100	REST HEBERG-SF	67 776,24	3,37	17 050,77	0,61	50 725,47	297,50						
62521000	REST HEB REGROUPEMENT	20 593,47	1,02	19 732,78	0,70	860,69	4,36						
62575000	RECEPTION LAHB 2002	226,11	0,01	245,67	0,01	(19,56)	-7,96						
62650000	TELEPHONE	8 542,23	0,42	15 043,69	0,54	(6 501,46)	-45,22						
62660000	INTERNET	1 762,69	0,09	2 280,98	0,08	(518,29)	-22,72						
62670000	FRAIS PTT	637,60	0,03	315,51	0,01	322,09	102,09						
62700000	SERVICES BANCAIRES	3 246,10	0,16	4 431,97	0,16	(1 185,87)	-26,76						
62810000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 969,40	0,15	2 845,60	0,10	123,80	4,35						
Impôts, taxes, versements assimilés		33 138,75	1,65	31 690,70	1,13	1 448,05	4,57						
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	24 251,00	1,21	23 778,00	0,85	473,00	1,90						
63130000	FORMATION CONTINUE	8 887,75	0,44	7 912,70	0,28	975,05	12,32						
Rémunération du personnel		543 332,27	27,00	531 934,01	18,97	11 398,26	2,14						
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS COMM.	549 456,31	27,30	513 562,63	18,32	35 893,68	6,99						
64112000	IJSS	3 451,45	0,17	21 294,68	0,76	(17 843,23)	-83,79						
64113000	REMBTITREST TRANSPORT	1 589,30	0,08	1 364,70	0,05	224,60	16,46						
64120000	CONGES PAYES BRUT	6 948,86	0,35	(4 288,00)	-0,15	11 236,86	262,05						
64130000	PRIMES & GRATIFICATIONS	2 425,00	0,12			2 425,00							
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	(20 538,65)	-1,02			(20 538,65)							
Charges sociales		65 063,36	3,23	117 101,56	4,18	(52 038,20)	-44,44						
64510000	COTISATIONS URSSAF	24 198,96	1,20	81 898,15	2,92	(57 699,19)	-70,45						
64520000	SANTE SMI MMA	2 381,53	0,12	2 741,34	0,10	(359,81)	-13,13						
64530000	RETRAITE COMPL HUMANIS	31 643,04	1,57	30 699,03	1,10	944,01	3,08						
64550000	PREVOYANCE HUMANIS	2 060,88	0,10	1 477,00	0,05	583,88	39,53						
64582000	CONGES PAYES/CHARGES SOCIALES	2 640,55	0,13	(1 629,44)	-0,06	4 269,99	262,05						
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMAC.	2 138,40	0,11	1 915,48	0,07	222,92	11,64						
Subventions accordées par l'association		88 159,93	4,38	68 736,00	2,45	19 423,93	28,26						
65750000	PART LAHB AUX CLUBS	33 996,00	1,69	2 000,00	0,07	31 996,00	N/S						
65750100	AIDES CLUBS SCE CIVIQUE	2 700,00	0,13	1 400,00	0,05	1 300,00	92,86						
65770000	PART LAHB-COMITES MINI HAND	50 000,00	2,48	60 776,00	2,17	(10 776,00)	-17,73						
65790000	AIDES LAHB AUX FAMILLES	1 463,93	0,07	4 560,00	0,16	(3 096,07)	-67,90						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		21 647,79	1,08	25 155,65	0,90	(3 507,86)	-13,94						
68110000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 195,94	0,95	20 896,40	0,75	(1 700,46)	-8,14						
68174000	DOT. PROV. DEPR. ACTIFS CIRCULANT	2 451,85	0,12	4 259,25	0,15	(1 807,40)	-42,43						
Dotations aux provisions		50 000,00	2,48	11 700,00	0,42	38 300,00	327,35						
68150000	DOT PROV PR RISQUES ET CHARGES	50 000,00	2,48	11 700,00	0,42	38 300,00	327,35						
Autres charges		14 394,49	0,72	32 500,29	1,16	(18 105,80)	-55,71						
65110000	REDEV. BREVETS, LICENCES, MARQU	14 377,92	0,71	25 752,46	0,92	(11 374,54)	-44,17						
65400000	PERTE SUR CREANCE IRRECOURV.			525,00	0,02	(525,00)	-100,00						
65800000	CHARGES DIVERSES S'OP. COURAN	16,57		564,83	0,02	(548,26)	-97,07						
65810000	PRORATA TVA PRODUITS TAX/NON TA			5 658,00	0,20	(5 658,00)	-100,00						
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(137 510,24)	-6,83	346 469,68	12,36	(483 979,92)	-139,69						
RESULTAT FINANCIER		413,56	0,02	(2 099,62)	-0,07	2 513,18	119,70						
Intérêts et produits financiers		413,56	0,02	5 522,83	0,20	(5 109,27)	-92,51						
76410000	INTERETS DES COMPTES DE DEPOTS	369,42	0,02	382,81	0,01	(13,39)	-3,50						
76810000	PRODUITS FINANCIERS DIVERS	44,14		5 140,02	0,18	(5 095,88)	-99,14						
Intérêts et charges financières				7 622,45	0,27	(7 622,45)	-100,00						

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
66810000	Autres charges financières			7 622,45	0,27	(7 622,45)	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(137 096,68)	-6,81	344 370,06	12,28	(481 466,74)	-139,82
Produits exceptionnels				3 186,69	0,11	(3 186,69)	-100,00
77130000	LIBERALITES RECUES (DONS)			460,00	0,02	(460,00)	-100,00
77180000	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			98,40		(98,40)	-100,00
77200000	PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS			2 628,29	0,09	(2 628,29)	-100,00
Charges exceptionnelles		2 397,54	0,12	26 522,46	0,95	(24 124,92)	-90,96
67120000	PENALITES, AMENDES FISCALES ET			71,92		(71,92)	-100,00
67200000	CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS	136,36	0,07	21 657,50	0,77	(21 521,14)	-99,37
67200100	Charges sur exercice antérieur	2 261,18	0,11			2 261,18	
68710000	DAP EXCEPTIONNEL IMMOBILISATION			4 793,04	0,17	(4 793,04)	-100,00
Résultat exceptionnel		(2 397,54)	-0,12	(23 335,77)	-0,83	20 938,23	89,73
TOTAL DES PRODUITS		2 012 934,68	100,02	2 812 175,97	100,31	(799 241,29)	-28,42
TOTAL DES CHARGES		2 152 428,90	106,95	2 491 141,68	88,86	(338 712,78)	-13,60
Excédent ou déficit de l'exercice		(139 494,22)	-6,93	321 034,29	11,45	(460 528,51)	-143,45
Contributions volontaires en nature							
Charges des contributions volontaires en nature							

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'Association "Ligue du Grand Est de Handball" est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et les textes législatifs et réglementaires applicables aux associations et ce relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment le Code du sport.

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 939 854** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 012 935** euros et un total **charges** de **2 152 429** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-139 494** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisé dans les comptes de la LIGUE. Elle s'élève à la clôture de l'exercice à 35.800 €.

Sectorisation des activités lucratives

Depuis le 1er janvier 2018, la LIGUE HANDBALL GRAND EST a sectorisé ses activités lucratives relatives à l'organisation des événements sportifs. La sectorisation a donc consisté à créer au sein de l'association un secteur avec les activités lucratives et un secteur avec les activités non-lucratives.

Comme les deux secteurs coexistant au sein de la même structure, deux plaquettes des comptes annuels ont été produites :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- les comptes pris dans leur ensemble (activité non-lucrative et activité lucrative)
- les comptes uniquement de l'activité lucrative (seul le résultat de cette activité est imposé aux impôts commerciaux).

Subventions d'exploitation - méthode de comptabilisation

Les règles comptables diffèrent selon que la subvention a été attribuée sous condition résolutoire ou sous condition suspensive.

*** Subvention sous condition résolutoire**

La subvention doit être comptabilisée au moment de la signature de l'acte d'attribution par l'autorité administrative, sans attendre son versement, et ce, même si le projet commence plusieurs mois auparavant.

Dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés par la convention sous forme résolutoire ne pourront être atteints dans ce cas, une provision pour risque de reversement de la subvention sera constatée à la clôture.

Si on constate que l'objectif fixé par la convention ne pourra être atteint de manière définitive, la subvention à reverser sera comptabilisée au passif en "subvention à reverser", après avoir annulé la provision le cas échéant.

De plus, la fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futures est inscrite à la clôture de l'exercice dans le compte "produits constatés d'avance".

A la clôture de l'exercice, toutes les subventions sont désormais comptabilisées en suivant les règles ci-dessus. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 10.000 € et les subventions à recevoir s'élèvent à 45.500 €.

*** Subvention sous condition suspensive**

Tant que la condition suspensive n'est pas remplie, la subvention n'est pas inscrite en comptabilité mais elle doit figurer en annexe.

Aucune subvention suspensive n'a été attribuée.

Bénévolat

Notre association a pu relever l'apport en bénévolat de 38 personnes qui à partir de leurs déclarations ont effectué globalement 15 011 heures de bénévolat évaluées au taux horaire du SMIC brut de 10,85 € soit 162 869 euros.

Effectif

La Ligue comprend un effectif de 19 salariés.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions pour risques

Nous avons rencontré des différends avec deux de nos salariés.

Concernant la première affaire, et suite à l'audience de conciliation avec un salarié, aucun accord n'a été trouvé entre les parties. L'affaire a été portée devant le Conseil de Prud'hommes en septembre prochain.

Concernant la deuxième affaire, une audience de conciliation a été fixée le 19 mai prochain.

Nous avons provisionné au titre de ces litiges un montant de 50.000 €.

Note sur l'impact de la COVID-19 dans les comptes clos au 31/12/2021.

La situation actuelle étant évolutive, tant au regard des conditions d'activité que des mesures de soutien, les états financiers ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes.

L'association Ligue du Grand Est de Handball estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virement p.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	36 027					36 027
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 027					36 027
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	63 245		1 442			64 687
	Instal., agencement, aménagement divers	9 925					9 925
	Matériel de transport	21 790					21 790
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	116 786		3 298		1 190	118 893
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 745		4 740		1 190	215 295	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TOTAL		247 788		4 740		1 190	251 338

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	36 027			36 027
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 027			36 027
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	52 552	3 453		56 006
	Autres instal., agencement, aménagement divers	9 733	71		9 803
	Matériel de transport	14 420	5 697		20 117
	Matériel de bureau, mobilier	98 468	9 975	1 190	107 252
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	175 173	19 196	1 190	193 179	
TOTAL		211 201	19 196	1 190	229 206

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	9 675	9 675	
	Autres créances clients	1 640 187	1 640 187	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	947	947	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 592	20 592	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	47 100	47 100	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	17 726	17 726	
Charges constatées d'avance	169 417	169 417		
TOTAL DES CREANCES		1 905 643	1 905 643	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	509 283	509 283		
	Personnel et comptes rattachés	39 618	39 618		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 243	49 243		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 823	3 823		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 914	4 914		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	251 150	251 150			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	797 157	797 157			
TOTAL DES DETTES		1 655 187	1 655 187		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			169 417
ACHATS LICENCE 2020/021 (5/12)		169 417	
ACHATS MEDAILLES			
DIVERS ASSURANCES			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			169 417

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			797 157
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		797 157	
VENTES LICENCE 2019/2020 (5/12)			
IND ARBITRAGE REGION JAN A JUIN 2020 (6/1			
REGION SOUTIEN LIGUE			
CNDS EMPLOI			
GOLDEN LEAGUE			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			797 157

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	557 565	320 000		877 565
Report à nouveau	459 762	1 034		460 796
Résultat de l'exercice	321 034		321 034	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 338 361	321 034	321 034	1 338 361

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RES SOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

2. Les comptes rendus d'activité

2.1 La COC

Après avoir passé deux années en les commençant mais en ne les finissant pas, la saison 2021/2022 est officiellement terminée. Nous avons traversé des moments très compliqués en janvier et février 2022 mais nous avons réussi à faire jouer tous les matchs ce qui n'a pas toujours été facile.

Je remercie les clubs qui ont joué le jeu et qui ont fait de leur mieux pour clore les championnats.

La COC a été amenée à travailler sur un projet pour la saison 2022/2023 pour les seniors filles. En effet, lors de l'AG 2019, un vote pour une seule poule de N3FT avait été opté. Pour ne pas déstructurer cette idée, le projet qui va vous être présenté nous amène à cette décision mais sur plusieurs saisons. De plus, lors des séminaires territoriaux, une architecture de projet pour la Ligue a été demandé.

Nous avons essayé de proposer un calendrier commun qui va être (ou a été) envoyé aux comités et COC départementaux car à ce jour (19/05/22) nous n'avons pas encore reçu le calendrier FFHB.

Pour le championnat régional 2022/2023, à la suite de l'AG nous enverrons les engagements. Nous sommes conscients que le prix de l'essence à exploser et nous ferons au mieux pour éviter les longs déplacements si nous le pouvons.

Vous trouverez ci-dessous le nombre de poule et le nombre d'équipes sur les championnats jeune en Région que nous avons cette saison et celles pour la saison prochaine :

		Saison 2021/2022 Région				Saison 2022/2023 Région	
		Nombre de poule	Nombre d'équipes			Nombre de poule	Nombre d'équipes
U18M	Elite	1	12	U18M	Elite	1	12
	Excellence	5	47		Excellence	3	10
U15M	Elite	1	11	U15M	Elite	1	10
	Excellence	3	33		Excellence	3	8
U13M	2 Phase	4	20	U18F		2	10
U18F		2	18	U16F		3	8
U15F		1	10				
U16F	2 Phase	3	16				

Juste un dernier point, cette saison la COC LGE n'a pas voulu mettre des sanctions financières pour le manque de secrétaire, chronométrateur et responsable de salle qui est OBLIGATOIRE. Cela va donc changer pour la saison 2022/2023 et nous vous ferons un rappel pour cela. Merci de bien vouloir faire attention à cela.

Pour finir, je remercie vivement Bruno qui m'a toujours aidé même avec le surcroît de travail qu'il avait. Je remercie également les membres de la COC pour leur aide et leur disponibilité pour les réunions VISIO que nous avons fait et le travail effectué.

Toute la commission vous souhaite de très belles vacances même si la saison 2022/2023 a déjà commencé.

Laurianne COURCIAT

Présidente de la COC Grand Est

2.2 La CTA

Comme pour tous les clubs et les autres commissions de la Ligue, cette année particulière a une fois de plus démontré la capacité d'adaptation de notre instance pour répondre au mieux aux effets négatifs liés à la crise sanitaire.

Notre CTA a pu faire face, s'appuyant sur une équipe très bien organisée, très impliquée au quotidien et très réactive. Je veux ici en priorité remercier individuellement l'ensemble des membres de cette équipe de bénévoles enviée dans bon nombre d'autres régions tant en termes d'implication que de compétences.

Cette année aura été marquée par d'importants retards concernant les virements des rémunérations aux arbitres. Les difficultés liées à de nécessaires réorganisations au niveau de l'administration de la Ligue ont eu un impact sur la motivation de quelques-uns, sur leur disponibilité, et bon nombre se sont impatientés. Merci à tous ceux qui ont continué leur activité malgré tout, continuant à se rendre sur les rencontres, prouvant ainsi leur attachement à leur fonction.

Notre CTA a retrouvé un nombre d'arbitres quasi identique à celui d'avant la pandémie (- 8 %). La moyenne des CTA en France se situe autour de -40 %. Ces bons résultats sont dus à notre constante proximité avec nos arbitres et à la poursuite de réunions de formations ludiques et renouvelées en visio ou en Webinaires. Ainsi, le lien n'a jamais été rompu et nous ne pouvons que nous en féliciter.

De plus, notre maillage territorial de proximité et la disponibilité des responsables de nos 20 bassins a permis un travail exceptionnel cette année, en début de saison, pour valider les arbitres au travers des tests écrits et physiques, jusqu'à pour certains à les faire courir dans leurs clubs. Cet effort a porté ses fruits mais a nécessité un investissement difficilement renouvelable. Nous espérons un retour à la normale pour la saison prochaine.

Nous constatons toutefois, et malgré une implication très forte des équipes de désignations, un trop grand nombre de matchs sans arbitres présents, comme c'est le cas ailleurs en France également. Notre difficulté à couvrir les rencontres ne se pose pas tant en termes de nombre d'arbitres mais de taux de disponibilité. Il est parfois très difficile de désigner certains d'entre eux, occupant d'autres fonctions dans les clubs et qui se voient obligés de prioriser.

De plus, le fait que bons nombres de matchs de jeunes se déroulent sur les mêmes périodes horaires empêche des désignations de beaucoup de JAJ qui jouent et oblige à des réglages incessants et chronophages.

S'il ne peut être question de revenir sur notre ferme volonté de permettre aux jeunes arbitres de poursuivre leur activité de joueurs, il serait intéressant de mener une réflexion en concertation avec les commissions idoines et les clubs sur une répartition différente des rencontres en semaine, sachant bien évidemment que des contraintes de disponibilités de salles entre autres sont incontournables.

Nous déplorons en outre (est-ce un fait sociétal ? Est-ce une question de réglementation interne ?) un manque de plus en plus important de fiabilité des arbitres. Certains se permettent de ne pas se rendre sur les matchs sans nous prévenir, empêchant de fait tout remplacement, et renvoyant une image de l'arbitrage négative alors que le travail de notre commission avait été fait.

En lien avec ce constat auquel il faudra essayer de remédier, la CTA a souhaité faire évoluer la procédure de tirage au sort sur les matchs de jeunes. Dans ce sens, un travail en groupe pluridisciplinaire élargi a permis de proposer un vœu pour faire évoluer le règlement en proposant une approche plus juste et pédagogique que le tirage au sort actuel sur les matchs de jeunes. Il sera proposé au vote à l'AG.

Nous constatons avec plaisir une augmentation sensible du nombre d'inscrits en formation JA T3. En effet, beaucoup d'anciens arbitres reprennent le sifflet après quelques années d'interruption mais aussi de nouveaux candidats néophytes se sont inscrits et ont réussi. Ainsi 43 arbitres (dont un tiers de femmes) ont été validés après réussite aux tests et aux accompagnements sur le terrain. Félicitations à toutes et tous et bienvenue dans le monde de l'arbitrage.

Vous trouverez en pièce jointe un récapitulatif des formations organisées par la CTA cette année ainsi que les pourcentages de désignations.

Si ces nouvelles inscriptions sont positives, le constat malheureux de l'augmentation des incivilités dans les salles et sur le terrain envers les arbitres est très inquiétant surtout sur les équipes de jeunes. Nous faisons face actuellement à une augmentation très sensible du nombre d'arrêts tant de JAJ que de JA lassés et dégoûtés des comportements déviants. Bon nombre de parents d'arbitres nous ont informés qu'ils ne reprendront plus l'an prochain.

La responsabilité est collective et le constat est récurrent d'année en année. La CTA prendra ses responsabilités et n'enverra plus d'arbitres JAJ dans les salles où ils ne sont pas accueillis par des accompagnateurs formés et investis dans leur protection. Cette nécessité, portée dans le projet de Ligue depuis quelques années de protéger les JAJ doit être appliquée partout sur notre territoire. C'est incontournable.

Enfin, pour terminer sur une note plus positive, je souhaite retenir et vous informer des performances de quelques-uns de nos binômes sur les différentes compétitions en France.

Ces résultats impressionnants et réguliers depuis quelques années, doivent nous rendre fiers de notre formation. C'est le fruit des efforts conjugués des clubs, des formateurs professionnels ou bénévoles et de notre investissement à tous pour aller vers plus de performance. Notre ligue forme d'excellents joueurs, elle forme aussi d'excellents arbitres.

Ainsi nous tenons à féliciter très chaleureusement

Le binôme **BENALI - COURTEILLE** et **WOELFEL - WOELFEL** rejoindront le championnat de France à la rentrée dans le groupe excellence 3.

Le binôme féminin **DEVOITINE - BABLON** très prometteur également a été sélectionné pour officier sur un stage de l'équipe de France et sur des matchs internationaux.

Le binôme féminin **CLABAU - OUDIN** promis à un très bel avenir a été sélectionné pour arbitrer les finales intercom à Orléans, après avoir terminé en tête des tours de poules.

Le binôme **TRAUT - TRAUT** a lui aussi été repéré pour ses performances et officiera sur les finales inter com à Orléans également.

La sélection de deux binômes dans la même ligue est exceptionnelle.

Le binôme **BENALI - COURTEILLE** a arbitré la finale $\frac{3}{4}$ des derniers Inter ligues masculins.

Le binôme **DARAND - MERCKLING** (le plus jeune du tournoi) a effectué une très belle compétition et impressionné les observateurs par son calme et sa sérénité pour une première.

Ici aussi la sélection de deux binômes est exceptionnelle.

Le binôme **BLOCK - PARISY** a très bien arbitré une des demi-finales des inter pôles masculins.

Le binôme **HOST - HOST** a arbitré la finale masculine à la satisfaction générale.

Deux binômes de notre Ligue sur des matchs très importants illustrent la confiance de la Fédération et le niveau de performance de nos arbitres.

Le binôme **GALLOUCH - GALLOUCH** a été sélectionné pour arbitrer la finale de Coupe de France départementale masculine de juin 2022 à Bercy.

Pour conclure, je renouvelle mes remerciements sincères à l'ensemble des acteurs de l'arbitrage, qu'ils soient sur ou autour des terrains, dans les formations, les accompagnements, les réunions de préparation des contenus, les désignations, les remplacements, les vérifications financières et des différents rapports, de proximité avec les clubs dans l'accompagnement des écoles d'arbitrage et l'animation des bassins. Merci aussi aux clubs qui travaillent pour l'arbitrage et nous aident à accompagner et former les arbitres de demain.

Thierry CARMAUX

Libellés	Total Matches	Délégation	Total à désigner	% désignation	Non arbitrés	Retours après désignation	Arbitres indispos	
Cellule de Reims	2978	1640	1338	84,00%	203	163	50%	Matches nécessitant le même groupe d'arbitre programmés aux mêmes heures et mêmes jours
Cellule de Metz	2328	1253	1075	92,00%	87	200	50%	
Cellule de Nancy	2411	1412	999	87,00%	113	240	50%	
Cellule de Strasbourg	3500	1410	2090	97,67%	105	446	50%	
Cellule de Mulhouse	1395	562	833	72,00%	81	105	50%	
Total Cellules proximités	12612	6277	6335	86,53%	589	1154	50%	
Cellules Régionale	3571	565	3006	99,00%	110	354	50%	
Total général	16183	6842	9341	1	699	1508	50%	
Moyenne Match dép/Journée	584	293	291	0,86534	22	230,8	50%	
Moyenne Match Rég/Journée	143	23	120	0,99	4	11	50%	
Moyenne Match / Journée	726	316	411	1	26	241,8	50%	

S'entend par délégation : Toutes les catégories régionales U13, U15 F, U16F et toutes les catégories départementales U11, U13, U15 F plus quelques matchs U15 M en région ou départemental.

3.



Rapport d'activité CTA 2021/2022



Formations JA	T1				
		Module 1		Module 2	
		Partie 1	Partie 2	Partie 1	Partie 2
	Modalités	A distance	En salle	A distance	En gymnase
	Lieux	2 visios	3 sites	1 visio	3 sites
	Participants	46	44	40	33
	Contenu	Formation sur la protection du joueur avec critères de sanction.	Jeux autour de séquences vidéo sous forme de concours entre plusieurs arbitres	Formation sur la technique d'arbitrage et le placement de l'arbitre	Jeu en gymnase avec mise en situation sur ce qui a été vu en visio
	Commentaires				
	T2				
	Modalités	A distance	En salle	A distance	En gymnase
	Lieux	2 visios	3 sites	1 visio	3 sites
	Participants	70	66	56	34
	Contenu	Formation sur la protection du joueur avec critères de sanction.	Jeux autour de séquences vidéo sous forme de concours entre plusieurs arbitres	Formation sur la technique d'arbitrage et le placement de l'arbitre	Jeu en gymnase avec mise en situation sur ce qui a été vu en visio
	T3				
	Modalités	A distance			
	Lieux	1 visio			
	Participants				
Contenu	Formation adaptée aux JA T3 sur les bases de la protection du joueur avec des vidéos et échanges adaptés au niveau de pratique				
Commentaires	Participation moyenne, l'option a été retenue d'intégrer leur parcours de formation dans les visios Dartfish et règlement pour garder le côté optionnel				

	Nouveau JA T3				
	Modalités	A distance + Accompagnement en match			
	Lieux	5 visios obligatoires			
	Participants	43			
	Contenu	Apprentissages des bases de l'arbitrage règlementaire par le biais de questionnaires, jeux et séquences vidéo.			
Formations JAJ	T1 - Elite				
	Modalités	A distance	En salle	A distance	En gymnase
	Lieux	2 visios	3 sites	1 visio	3 sites
	Participants	26	18	32	26
	Contenu	Formation sur la protection du joueur avec critères de sanction.	Jeux autour de séquences vidéo sous forme de concours entre plusieurs arbitres	Formation sur la technique d'arbitrage et le placement de l'arbitre	Pratique en gymnase avec mise en situation sur ce qui a été vu en visio
	Commentaires	Bonne adhésion de ce groupe très motivé ; Pertinence confirmée de les joindre aux formations séniors	Un peu sur la réserve au début d'être avec les séniors mais bonnes analyses tout au long des temps de formation	Plus à l'aise qu'en début de saison. Semblent se trouver légitimes à participer aux formations séniors ce qui génère de belles discussions	Très participatifs et même meilleurs que leurs collègues séniors. Très positif.
	T1-T2-T3				
		Module 1		Module 2	
	Modalités	A distance		En salle	
	Lieux	1 visio		11 sites de formation sur les bassins de vie	
Participants			125		
Contenu	Formation sur la protection du joueur avec critères de sanction.		Formation sur la gestuelle et la protection du joueur fait autour de jeux et de vidéos		

	Commentaires	Bonne adhésion dans l'ensemble, à réitérer dès le début de saison prochaine pour entamer la saison avec des bases solides et que les JAJ soient rassurés sur leur compétence.	Forte adhésion des jeunes présents à qui la formation a beaucoup plu. La mixité de population entre les T1 et T3 était intéressante.
Autre	OTM		
	Modalités	Salle de cours	
	Lieux	Dans les clubs demandeurs	
	Participants	370	
	Contenu	Outils fédéraux (FDME et GDME) aspects réglementaires de la fonction et de leurs missions, aspects pratique de leurs missions	
	Commentaires	Candidats participatifs bien qu'un peu anxieux au départ, La formation actuelle est en cours de reconstruction sous une nouvelle architecture.	
	Visios Règlement		
	Modalités	A distance	
	Lieux	3 visios sur la saison - 2798 participants sur la saison	
	Participants	Ouverte à tous (arbitres de tous niveaux, encadrants, entraîneurs etc.)	
	Contenu	Questions règlementaires corrigées et expliquées	
	Visios Dartfish		
	Modalités	A distance	
	Lieux	4 visios sur la saison	
	Participants	Ouverte à tous (arbitres de tous niveaux, encadrants, entraîneurs etc.) - 386 participants sur la saison	
Contenu	Séquences vidéo analysées et expliquées		

2.3 Le Service aux structures

- En début d'année sportive Marie Laure GARBELLINI a démissionné de la présidence de la commission Services Aux Structures.

Un appel est lancé à des candidats bénévoles pour reprendre cette commission.

Le mot "Structures" évoque la Ligue, les 10 Comités et l'ensemble des clubs du Grand Est.

- Campagne des fiches actions

Nouvel appel a été lancé auprès des clubs pour cette saison 21/22. Les clubs qui mettent en place des actions autour des thématiques suivantes seront récompensés par des bons d'achat : milieu scolaire, féminisation, beach, baby hand, Hand à 4, Hand Fit, HandEnsemble, Loisir.

- La commission SAS a surtout travaillé à l'élaboration d'un Projet Territorial. Ce projet, propre à la Ligue Grand Est s'appuie sur des valeurs communes, sur un diagnostic partagé, sur des objectifs stratégiques et opérationnels clairement définis, sur un plan d'actions à mettre en œuvre suivi de leur évaluation.

C'est son ossature qui vous est présentée aujourd'hui. Elle est le résultat de 2 séminaires qui ont eu lieu au cours de cette saison au lac de la Madine. Des représentants de l'ensemble des structures se sont mobilisés afin de partager des réflexions constructives pour œuvrer dans l'intérêt général dans une logique de territoire.

- Au cours de cette année l'Etat a lancé l'opération " Plan 5000 terrains de sport d'ici 2024".

La FFHB se fait le relais de cette opération avec son plan pluriannuel de déploiement des surfaces extérieures. Il permettra aux collectivités territoriales et à la Ligue, aux Comités et clubs de proposer des projets de construction d'équipements pour la pratique du Beach et du Hand à 4. Ces équipements peuvent recevoir, sous certaines conditions, une aide financière.

- Le territoire s'attache également à promouvoir les nouvelles offres de pratiques :

- le baby hand des 3-5ans et des parents,
- le Handfit, sport santé, bien-être,
- le hand à 4,
- le Handensemble,
- le Beach Handball,
- Hand Loisir.

Une nouvelle campagne de labellisation va être lancée par la FFHB lors de la saison 2022/2023.

- La Ligue a entamé des échanges pour définir une convention de partenariat sportif pluriannuelle avec les clubs de la LFH et de la LNH.

Les clubs suivants sont concernés :

- Metz Handball
- Achenheim Truchtersheim Handball
- Grand Nancy Métropole Handball
- Sarrebourg Moselle Sud Handball
- Sélestat Alsace Handball
- Strasbourg Eurométropole Handball

Je remercie les salariés de la Ligue pour leur soutien et leur implication dans le bon fonctionnement de cette commission.

Claude ROUSSEAU

2.4 Les Statuts et Règlementation



Rapport d'activités 2021-2022

La Commission Statuts et réglementations s'est réunie plusieurs fois cette saison en vision comme en présentiel, elle a surtout en charge 4 grands axes :

I. Groupe des qualificateurs

Il s'agit d'un groupe de 13 personnes bénévoles et salariées qui ont qualifié 34 148 licences dont 1 385 mutations. Le travail a été dense et soutenu en début de saison car beaucoup de joueurs-euses ont attendu le début des championnats pour valider leur licence.

II. Une sous-commission en charge des conventions

Sous la vigilance de René Carl, c'est 41 conventions Régionales qui ont été vérifiées et validées par la ligue pour la saison 21-22.

Nous avons aussi établi 17 licences multi-clubs pour des jeunes qui ont ainsi pu avoir l'opportunité de jouer à des niveaux différents.

Le 4 mai 2022, un mail a été envoyé à tous les clubs, aux comités et président(e) de comités leur présentant pour la saison 2022-2023, les 3 dispositifs existants ainsi les différentes échéances en fonction du niveau de jeu. Celles-ci doivent parvenir aux comités pour le 15/06/22 pour une transmission à la ligue au plus tard au 01/07/22. Le dispositif reste le même que la saison précédente y compris pour les licences multi-clubs.

III. Une sous-commission en charge de la « CMCD »

Sous la responsabilité de Marcel Tedesco, 2 envois des fiches récapitulatives ont été fait aux clubs avec une copie aux différents comités. Le 1^{er} a été fait en janvier et le 2^{ème} en avril 2022. Ces envois ont été fait dans un but informatif comme nous l'avons stipulé dans le préambule du règlement de la CCD 21-22. De nombreuses corrections ont pu être faite suite aux échanges avec les clubs.

Un dernier envoi des fiches sera fait en juillet dans le but d'informer les clubs des domaines à améliorer durant la saison suivante.

IV. Une sous-commission en charge des équipements

Sous la responsabilité de William BASTIEN et Christelle DEVOITINE, ceux-ci sont intervenus auprès de tous les clubs dont les fiches salles dans Gest'hand présentent des anomalies. C'est un travail colossal et de longue haleine qui n'est pas terminé.

Je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur efficacité et pour leur implication, mais aussi les salariés de la ligue qui sont toujours disponibles pour nous aider dans notre tâche.

VALERIE PARISY

Présidente de la commission SR

Tout d'abord un grand merci à Bruno Tschann qui est toujours présent en cas de problème et qui est d'une grande aide.

Deux documents pour vous aider dans vos démarches figurent sur la page d'accueil de Gest'hand des clubs, juste avant de valider votre mot de passe.

1) AIDE GESTHAND POUR LES CLUBS

Important pour les clubs de bien commencer par les étapes décrites de la page 4 à 7.

⚠ En effet, sans avoir renseigné les coordonnées administratives de vos structures, vous ne pourrez renouveler et valider les licences. Aller sous « administratif » puis « mon club » compléter les différents onglets

⚠ Important : Seul le vote des tarifs de la ligue et du comité lors des AG respectives ouvrira le droit à la validation des licences. S'assurer que les tarifs figurent sur Gest'hand.

2) Diaporama : Prise de licence 2022

Nouveautés : signature électronique des documents, 2 possibilités de choix d'activités pratiquées et annulation de l'autorisation parentale

Pour la procédure de renouvellement, une fois que la structure et les tarifs sont renseignés, allez sous « individu » puis « renouveler ».

Consignes à donner à vos licenciés :

- ⚠ Il est important que **chacun vérifie** bien les informations qui s'affichent : adresse postale et numéro de téléphone à jour, adresse électronique valide.
- Dans le bloc Licence une fois que le licencié aura choisi un type de licence une autre page s'ouvre et propose de cocher **le ou les type(s) d'activité(s)** pratiquée(s).
Par exemple : un joueur majeur qui est aussi entraîneur cochera sous « licence » : joueur + de 16 ans et sous « Choix des activités » : Handball à 7 et Tous type de dirigeant. De qui génère automatiquement l'attestation d'honorabilité.
- L'attestation d'honorabilité est **obligatoire** pour toutes personnes âgées de **+ 16 ans** (NOUVEAUTE). Nous vous recommandons fortement de la faire compléter à tous vos dirigeants. C'est obligatoire pour toute personne en contact avec des mineurs (entraîneur, dirigeant, officiel de table, accompagnateur...) et pour tous les arbitres.
- Pour le moment, à chaque demande de licence la pièce d'identité est à insérer, même pour les renouvellements. Une photo de la CI ou passeport est suffisant. Problème remonté à la FFHB pour modification.
- Signature électronique des documents possibles uniquement en tactile avec le doigt ou avec la souris de l'ordinateur. Pas de possibilité d'insérer une image avec la signature.

Les 15 qualificateurs vous remercient de votre vigilance et restent à votre disposition si vous avez des questions.

N'hésitez pas à nous contacter sur la boîte mail de la commission Statuts et Réglementation : 560000.sr@ffhandball.net

2.5 La Discipline

Ce rapport d'activité est arrêté à la date du 7 Mai 2022, 108 dossiers ont été traités. (Cf. diaporama ci-joint).

DIAPPORAMA N° 1 :

Comparaison du nombre et du type de victime par région et par saison. Pour raison de COVID, la saison 2020-2021 n'a pas été comptabilisée.

Constat :

Comme chaque saison force est de constater que les incivilités envers JA et JAJ sont toujours là ! Cependant il y a eu une amélioration concernant les fautes envers JAJ. Les fautes reprochées sont toujours les mêmes : contestations, propos excessifs, attitude incorrecte...

DIAPORAMA 2 Cas de discipline

Cette diapositive vous donne la proportion de cas discipline en fonction de l'âge des joueurs. Stable par rapport aux saisons passées. On constate que ce sont surtout les seniors masculins qui sont convoqués par la commission de discipline.

Il est à noter qu'à la date du 7 mai pas de dossiers concernant des équipes de moins de 11 ans et moins de 13 ans filles et garçons Ce qui est très positif et encourageant !

DIAPORAMA 3 -Public concerné

Ce diaporama donne la proportion de cas par rapport à la fonction de l'intéressé qui est convoqué en commission de discipline. Les joueurs sont toujours à la première place suivie par les officiels et officiels responsables. Le public progresse sur le nombre de dossiers. Les cas concernant les arbitres s'expliquent par le fait que lors de leur convocation à la commission de discipline, ils ne se présentent pas et ne s'excusent pas ce qui entraîne systématiquement l'ouverture d'un dossier.

❖ Pour la saison 2022-2023, la visioconférence sera toujours d'actualité et privilégiée pour les convocations à la commission de discipline.

❖ Pour votre information, vous trouverez, ci-joint, la grille des sanctions applicables pour la saison 2022-2023.

☞ En conclusion, et comme chaque saison, nous vous invitons, au sein de vos structures respectives, à travailler sur le respect et la protection de nos valeurs sportives et morales vis-à-vis de tous les acteurs du handball.

Je tiens à remercier tous les membres de la Commission Territoriale de Discipline pour leur implication et leur disponibilité.

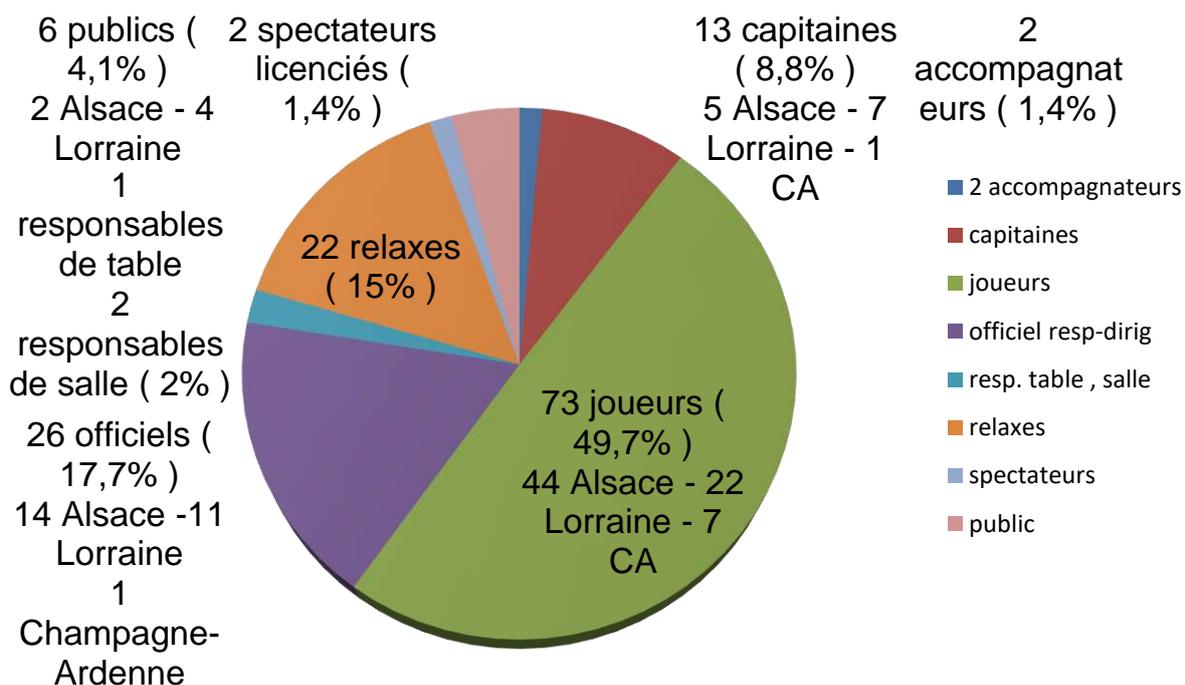
Brigitte DHARREVILLE

Présidente Commission Territoriale de Discipline

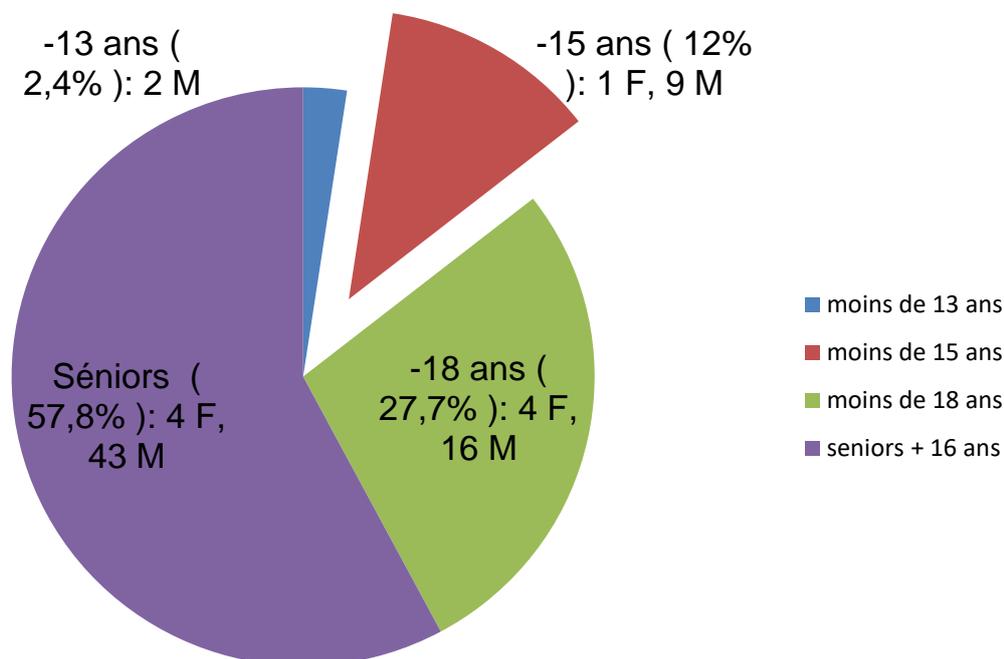
Comparaison saisons 2019-2020 / 2018 - 2019

régions	type victime	2018-2019	2019-2020
	J.A.	18	25
ALSACE	J.A.J.	11	22
	autres	55	30
	total	84	77
	J.A.	15	5
CHAMPAGNE- ARDENNE	J.A.J.	0	3
	autres	20	7
	total	33	15
	J.A.	8	23
LORRAINE	J.A.J.	2	15
	autres	40	17
	total	50	55
nombre cas discipline		167*	147**
		*: au 02 juin 2019	** : au 14 mars 2020

147 cas de discipline Grand Est 2019 - 2020



Saison 2019 – 2020 : 83 joueurs en discipline



Grille disciplinaire

Circonstances	
Circonstances atténuantes	Notion de première faute Action en réflexe, en revanche ou après provocation Faits commis sous contrainte ou par incitation...
Circonstances aggravantes	Après le coup de sifflet final, voire très longtemps après ce dernier Avant ou après le match, dans des espaces virtuels publics (réseaux sociaux) La victime est un juge (arbitre, délégué, etc.), un officiel de la FFHandball, un officiel de table ou un RSEC Injures ou/et coups lors d'une pénétration non autorisée collective sur le terrain de licenciés du banc Abus de pouvoir par personne ayant autorité Faits commis par personne ayant responsabilité Première récidive en période probatoire ou réitération Arrêt de travail ou d'activité de moins de 8 jours pour la ou les victimes...
Circonstances très aggravantes	Double ou triple récidive La victime est un jeune juge arbitre ou jeune dirigeant en formation Arrêt de travail ou d'activité de plus de 8 jours pour la ou les victimes...

Précision importante : la liste **non exhaustive** des circonstances atténuantes, aggravantes ou très aggravantes n'est donnée ici qu'à titre **indicatif** ; il appartient à chaque commission de discipline de décider, au vu des circonstances d'espèce de chaque dossier, s'il y a lieu de retenir ou pas un ou plusieurs éléments atténuants, aggravants ou très aggravants.

Grille des sanctions disciplinaires

Fautes individuelles		Quantum maximum			Période probatoire		
		Sans circonstance particulière	Avec circonstances aggravées	Avec circonstances très aggravées			
A	Atteintes aux personnes						
	1	Insultes, contestations répétées, attitude incorrecte, gestes déplacés...	2 dates	3 dates	5 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Insulte, atteintes à la considération, gestes obscènes...	3 dates	5 dates	3 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	3	Ménaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive, tentative de coup...	5 dates	8 dates	1 an	modulable jusqu'à 1 an	
	4	Propos ou comportement raciste ou discriminatoire...	6 dates	12 dates	3 ans	1 an non modulable	
	5	Insultes, coups, crachats...	12 dates	1 an	3 ans	1 an non modulable	
	6	Aggression...	1 an	3 ans	Radiation	2 ans non modulables ▶	
	7	Harèlement, y compris en ligne (cyberharcèlement)		Radiative		2 ans non modulables ▶	
	8	Atteintes de toute nature à caractère sexuel		Radiative		2 ans non modulables ▶	
9	Opinions injurieuses, insultes, contestations ou humiliations (notamment footings ou insultes au footings)		Radiative		2 ans non modulables ▶		
B	Atteintes aux biens et aux espaces réservés						
	1	Pénétration sur l'aire de jeu non autorisée	3 dates	5 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Utilisation inappropriée de matériel de base (bouteilles, colle...)	3 dates	5 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	3	Lancer de projectiles, de pétards...	3 dates	9 dates	1 an	1 an non modulable	
4	Pénétration dans un local réservé, dégradations matérielles ou des biens	6 dates	1 an	3 ans	1 an non modulable		
C	Atteintes à l'éthique du sport						
	1	Absence sans justificatifs probants à une réunion à laquelle est convoqué un licencié ou absence ou retard de réponse à une demande d'information ou de rapport	3 dates	6 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Manquement à la charge du responsable de la salle ou de l'espace de compétition (PROZ) ou d'un dirigeant pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens	6 dates	9 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	3	Manquement à sa charge pour l'établissement d'une feuille de match, négligences administratives, refus de signer la feuille de match	6 dates	9 dates	12 dates	modulable jusqu'à 1 an	
	4	Refus de sélection ou aide ou inscription au refus de sélection	6 dates	12 dates	1 an	modulable jusqu'à 1 an	
	5	Non respect des décisions territoriales ou fédérales	6 dates	12 dates	1 an	modulable jusqu'à 1 an	
	6	Interruption volontaire, temporaire ou définitive d'un match (refus individuel par l'officiel responsable de mener un match à son terme)	9 dates	1 an	2 ans	1 an non modulable	
	7	Non respect d'une règle élémentaire de sécurité en matière sportive ou matérielle	12 dates	1 an	3 ans	1 an non modulable	
	8	Manquement à l'obligation d'honorabilité – évadant sans avoir fourni l'attestation d'honorabilité	Retrait de licence (saison en cours)	1 an	2 ans	1 an non modulable	
	9	Honorabilité – Manquement à l'obligation de signalement pour un licencié évadant	1 an	2 ans	3 ans	1 an non modulable	
	10	Communication à des tiers de tout ou partie d'un dossier disciplinaire ou de réclamations et litiges	1 an	2 ans	3 ans	1 an non modulable	
	11	Fraude sur constitution de licence ou d'un dossier, sur l'établissement d'une feuille de match, corruption, atteinte à l'intégrité ou à l'éthique...	2 ans	3 ans	Radiation	2 ans non modulables ▶	
	12	Non respect de la réglementation en matière de paris sportifs	2 ans	3 ans	Radiation	2 ans non modulables ▶	
13	Manquement à l'obligation d'honorabilité – fraude ou fausse déclaration en matière d'attestation d'honorabilité		Radiative		2 ans non modulables ▶		
Fautes collectives		Sans circonstance particulière	Avec circonstances aggravées	Avec circonstances très aggravées			
D	Atteintes aux personnes, aux biens ou aux espaces réservés						
	Club pour son public	1	Insultes, gestes déplacés ou obscènes, injures, atteintes à la considération de la part du public	2 dates huis clos	4 dates huis clos	6 dates huis clos	modulable jusqu'à 1 an
		2	Ménaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive de la part du public, lancer de projectiles, de pétards... pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu...	3 dates huis clos	6 dates huis clos	12 dates huis clos	modulable jusqu'à 1 an
		3	Propos ou comportement raciste ou discriminatoire du public, pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu avec coups, dégradations matérielles ou des biens	6 dates huis clos	12 dates huis clos	Radiation	2 ans non modulables ▶
		4	Utilisation par le public d'armes, d'explosifs ou d'animaux...	1 an huis clos	3 ans huis clos	Radiation	2 ans non modulables ▶
Club pour l'équipe concernée	5	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups	8 points retrait	12 points retrait	20 points retrait	modulable jusqu'à 1 an	
E	Atteintes à l'éthique du sport						
	1	Manquement à la charge du club ou du groupement sportif pour le respect des dispositions concernant les mesures à prendre pour assurer le bon ordre et le respect des acteurs et de leurs biens	3 dates huis clos	12 dates huis clos	1 an huis clos	modulable jusqu'à 1 an	
	2	Non transmission d'un dossier administratif par FFHandball, UNH, ligue, comité	500€	1 000€	2 000€	1 an non modulable	
	3	Non respect des décisions territoriales ou fédérales	1 000€	3 000€	5 000€	1 an non modulable	
	4	Fraude collective sur constitution de licence ou d'un dossier, sur l'établissement d'une feuille de match, corruption...	3 000€	5 000€	Non réaffiliation	1 an non modulable ▶	
5	Interruption volontaire, temporaire ou définitive d'un match (refus collectif de mener un match à son terme)	3 000€	6 000€	Non réaffiliation	1 an non modulable ▶		

▶ Pas de période probatoire et radiative ou non réaffiliation

2.6 Les Pôles de Performance et les Centres Régionaux d'Excellence

Bilan PPF STRASBOURG

Quelques améliorations ont pris forme sur le PPF de Strasbourg de manière générale avec le passage bi – hebdomadaire du médecin sur site d'entraînement (suivi des blessures et consultations cliniques) et 2 suivis hebdomadaires des kinésithérapeutes (lundi et mercredi) pour réathlétisation et retours de blessures ainsi que la présence d'un kinésithérapeute sur chaque compétition nationale (ITL et ITP).

Le nombre de joueurs sélectionnés en U 17 est de 5

Le nombre d'athlètes intégrant le parcours Excellence est de 4

Le nombre de regroupements de 3 jours sur la saison est de 9 dont :

- 4 pour préparer la compétition Interpoles (générations 2004 et 2005)
- 1 pour préparer la compétition Inter-ligues (génération 2006)
- 2 pour préparer la compétition Inter-ligues (génération 2007)
- 2 pour évaluer les générations 2006 et 2007

Pour l'avenir les objectifs du PPF sont :

- Offrir une pratique de performance aux 14 et 15 ans.
- Maintenir et accompagner les 16 et 17 ans potentiels.
- Être partenaires des 4 clubs professionnels masculins (Nancy - Sarrebourg – Sélestat – Strasbourg) pour le renouvellement de leur élite jeune.
- Assurer un flux de 50% de joueurs de 17 ans vers le monde professionnel (clubs de Prologue et CFCP LiquiMoly).

Bilan PPF BARR

Pour le site de Barr il s'inscrit dans la continuité des passages hebdomadaire prévu sur le lieu d'entraînement du médecin référent de chaque Site (suivi des blessures et consultations cliniques). Ainsi le médecin réalise un passage bi-hebdomadaire sur lieu d'entraînement du Kiné sur le Site d'Accession de Barr (soins et réathlétisation) avec aussi la présence quotidienne du kiné sur site d'hébergement sur le Site d'Accession de Metz (soins et conseils) et la présence d'un kinésithérapeute sur chaque compétition nationale (2 compétitions Inter-ligues et 1 compétition Interpoles).

Le nombre de joueuses sélectionnées en Equipe de France U 17 (Préparation compétition européenne – juillet 2022) est de **2 joueuses nées en 2006 et 3 joueuses nées en 2007**.

Le nombre de joueuses sélectionnées en Equipe de France U17 de Beach Handball (Euro en juin 2022) est de **3 joueuses nées en 2006**

Le nombre d'athlètes intégrant le parcours Excellence est de 8 joueuses dont 6 joueuses nées en 2006 et 2 joueuses nées en 2007

Le nombre de regroupements des joueuses des 2 Sites d'Accession (de 2 ou 3 jours) est de 8 dont :

- 3 pour préparer la compétition Interpoles (générations 2004/2005/2006)
- 1 pour préparer la compétition Inter-ligues organisée en octobre 2021 (génération 2005/2006)
- 3 pour préparer la compétition Inter-ligues (génération 2006-2007)
- 1 pour évaluer les générations 2006 et 2007 pour l'intégration en Site d'Excellence, saison 2022/2023.

Pour l'avenir les objectifs du PPF sont :

- Offrir une pratique de performance aux 13 et 14 ans.
- Maintenir et accompagner les 15 ans potentiels.
- Être partenaires du club professionnel féminin, METZ HB, pour le renouvellement de leur élite jeune au sein du Centre de Formation et du club de l'ATH (secteur Strasbourgeois) évoluant en D2 et en voie de professionnalisation.
- Alimenter avec les 13 et 14 ans du Pôle les clubs régionaux évoluant en U17 Championnat de France.
- Alimenter avec les 15 ans du Pôle les clubs régionaux évoluant en N1 Championnat de France.
- Assurer un flux de 50% de joueuses de 15 ans vers le site d'excellence et les sélections nationales.
- A terme, assurer un flux de 50% de ces joueuses, en fin de cursus à 17 ans, vers le monde professionnel (clubs de LBE et CFCP). Augmenter cette proportion avec l'intégration dans un club de D2, niveau qui se professionnalise.